

Le Restigouche à la croisée des chemins

*Leçons du passé,
solutions pour
l'avenir*

Richard Saillant
Économiste et consultant en politiques
publiques
Mai 2025

Table des matières

Introduction et sommaire exécutif	2
1. Évolution démographique du Restigouche.....	9
1.1 Le baby-boom et le déclin démographique du Restigouche	11
1.2 Évolution démographique récente du Restigouche	16
1.2.1 La migration et la croissance démographique récente du Restigouche	20
1.2.2 La migration récente dans le Restigouche : un bilan comparatif	25
1.3 Évolution démographique à l'échelle des collectivités	29
2. Évolution économique du Restigouche	33
2.1. Le déclin du secteur manufacturier.....	34
2.2. Tendances de la main-d'œuvre dans le secteur public	36
2.3. Autres secteurs	40
2.4 Taux de chômage et taux d'activité	41
2.5 La paradoxe de la pénurie de main-d'œuvre dans un contexte de chômage élevé ...	44
2.6 Revenus	46
3. Le déclin du Restigouche et le financement municipal	52
3.1 Évolution des recettes municipales	56
3.2. Évolution du fardeau fiscal.....	59
4. Perspectives futures et pistes de solution.....	62
4.1 La migration internationale et l'avenir du Restigouche	63
4.2 Le secteur public et l'avenir du Restigouche	66
4.3 Le financement municipal et l'avenir du Restigouche.....	68

Introduction et sommaire exécutif

Le dernier demi-siècle n'a pas été tendre à l'endroit du Restigouche. Au tournant des années 1980, le comté comptait environ 40 000 habitants. Quarante ans plus tard, il n'en compte qu'un peu plus de 30 000. Certes, le Restigouche n'est pas le seul comté néo-brunswickois à avoir vu sa population diminuer au fil des décennies; c'est en fait une réalité que partage le reste du Nord de la province. Le Restigouche se démarque cependant comme étant le comté qui a connu le dépeuplement le plus marqué.

Cela dit, le Restigouche affiche depuis quelques années un bilan plus positif. Après s'être stabilisée au tournant de la décennie, sa population s'est mise à augmenter et à rajeunir pour la première fois en au moins trois décennies. Le comté pourrait continuer sur sa récente lancée dans les années à venir. Pour plusieurs raisons, cela ne pourra toutefois se produire sans une stratégie d'ensemble de la part des autorités publiques.

Comme le dit le proverbe, « celui qui ne sait pas d'où il vient ne sait pas où il va ». À l'hiver 2025, la Commission des services régionaux Restigouche a retenu mes services pour examiner la trajectoire démographique et économique du comté depuis le tournant des années 1980 dans l'espoir de mieux cerner les occasions qui se pointent à l'horizon et d'identifier les obstacles qui doivent être surmontés afin de les saisir. L'objectif de ce rapport est de mettre la table pour permettre une meilleure concertation locale et assurer des échanges bien informés avec les partenaires gouvernementaux.

Le rapport comporte quatre sections. La première passe en revue l'évolution démographique du Restigouche depuis le milieu des années 1960, avec emphase sur les tendances depuis le tournant des années 1980. Elle montre notamment que le déclin démographique du Restigouche s'inscrit dans une dynamique plus large, commune à l'ensemble du Nord du Nouveau-Brunswick, soit celle d'une région économique périphérique qui a connu un baby-boom particulièrement fort.

Ce qui est cependant plus particulier au Restigouche et qui explique en bonne partie son déclin démographique plus marqué, c'est l'ampleur de la désindustrialisation (et son corollaire, la désurbanisation) qu'il a connu depuis quatre décennies, sujet sur lequel se

penche la deuxième section de ce rapport. La désindustrialisation marquée du Restigouche est étroitement liée au déclin de son secteur manufacturier. Certes, le déclin du secteur manufacturier n'est pas unique au Restigouche, mais celui-ci a été particulièrement prononcé dans le comté.

Les économistes accordent souvent une grande importance au secteur manufacturier car il fait partie de ce qu'on appelle la base économique d'une région. Souvent orienté vers les marchés d'exportation, ce secteur peut constituer une source d'importants d'« effets induits », non seulement parce que les revenus touchés par ceux qui y travaillent se traduisent par des dépenses dans l'économie locale qui créent à leur tour des emplois, mais aussi parce que les entreprises du secteur font affaire avec des fournisseurs locaux.

Un autre secteur qui comporte d'importants effets induits—notamment en raison de ses salaires souvent élevés—est le secteur public. Celui-ci peut agir comme une bouée de sauvetage, permettant de stabiliser l'économie des régions aux prises avec des revers économiques majeurs. Ce rapport compare l'évolution de l'emploi du secteur public dans le Restigouche à celle de deux de ses pairs qui ont également subi d'importants revers économiques, soient les régions de Bathurst et de Miramichi. Les résultats montrent que le secteur public a exercé une bien plus grande force stabilisatrice dans l'économie de ces deux dernières régions, ce qui explique en bonne partie pourquoi elles ont mieux tiré leur épingle du jeu en matière économique et démographique que le Restigouche. Cela a été particulièrement le cas au cours des dernières années, durant lesquelles les régions de Miramichi et Bathurst ont affiché une forte croissance de l'emploi dans ce secteur alors que la région de Campbellton et le comté de Restigouche dans l'ensemble ont connu une baisse.

Le déclin démographique et les revers économiques qu'on subis la plupart des communautés du Restigouche ont eu d'importantes répercussions sur le financement municipal. La troisième section du rapport examine cet enjeu. Le gouvernement provincial s'est sérieusement désengagé du financement municipal au fil des années. En 1991, les subventions inconditionnelles provinciales représentaient 29% des recettes municipales.

En 2024, c'était moins de 5%. Ce désengagement a frappé les municipalités moins nanties beaucoup plus durement que celles qui le sont davantage. En tenant compte de l'inflation, la ville de Dalhousie a vu son assiette fiscale décliner de plus de la moitié entre 1991 et 2021. Or, loin de lui venir en aide pour contrecarrer les effets de ses pertes de revenus tirés de l'impôt foncier, le gouvernement provincial a réduit son financement à la ville de près de trois cinquièmes (59%). C'est là un sérieux problème, surtout lorsque l'on sait que bon nombre des dépenses municipales (e.g., réseau routier, service d'eaux et égout, protection contre les incendies) sont difficilement compressibles sans miner l'intégrité des services offerts aux citoyens. Bien que son assiette fiscale ait moins souffert que celle de Dalhousie, la cité de Campbellton a également vu son financement provincial amputé de deux tiers entre 1991 et 2021. Les résidents de Campbellton supportent l'un des fardeaux municipaux les plus élevés de la province.

La quatrième et dernière partie de ce rapport se tourne vers l'avenir. Au cours de la prochaine décennie, la prospérité et la qualité des services publics offerts dans le Restigouche va dépendre de la capacité de ce dernier d'attirer suffisamment de nouveaux arrivants pour remplir les postes vacants et assurer la relève entrepreneuriale. À cet égard, les chiffres sont clairs. En 2025, environ 600 résidents du Restigouche vont atteindre l'âge officiel de la retraite alors que moins de 300 vont atteindre l'âge officiel de travailler. Bien que la situation devrait s'équilibrer quelque peu au tournant de la décennie, l'écart devrait persister bien au-delà. Présentement, le comté compte environ 400 personnes âgées de 55 ans contre seulement 250 qui sont âgées de cinq ans. C'est donc dire que le comté va devoir compter sur la migration pour combler ses postes vacants pour encore longtemps, surtout lorsqu'on considère que le vieillissement de la génération des baby-boomers devrait continuer d'alimenter la demande pour les services locaux tels que les soins de santé et autres services aux aînés.

Le Restigouche a récemment renoué avec la croissance démographique. Cela n'aurait pu se produire sans l'arrivée en grand nombre de nouveaux résidents de l'extérieur du Canada. Cet afflux s'est produit dans un contexte unique, soit une explosion de la migration internationale sans précédent dans l'histoire moderne du pays. Or, à l'automne

dernier, Ottawa a annoncé une série de mesures qui va mettre un terme à cette explosion. Cela risque fort d'avoir d'importantes conséquences pour la trajectoire démographique du Restigouche. Avant la pandémie, peu d'immigrants venaient s'installer dans le Restigouche, et ce malgré un marché du travail serré vers la fin de la dernière décennie. Ce n'est qu'après la pandémie, alors que la migration internationale explosait, que les immigrants se sont dispersés davantage à l'échelle provinciale, y compris dans le Restigouche. Bien que le comté ait de nombreux atouts pour attirer les nouveaux arrivants—notamment des coûts de logements plus faibles et de nombreux postes qui vont se libérer dans les années à venir—l'expérience récente nous laisse croire que sans un plan concerté de la part des autorités fédérale et provinciale, l'immigration dans le Restigouche est destinée à ralentir dramatiquement au cours des deux prochaines années et à demeurer bien en-deçà des niveaux atteints au cours des dernières années en 2027 et au-delà.

En tant que résidents permanents, les immigrants jouissent d'un droit constitutionnellement garanti de vivre et de gagner leur vie où ils le souhaitent au pays. Cela dit, les gouvernements provinciaux ont leur mot à dire sur le nombre et les caractéristiques des immigrants pour lesquels ils désirent devenir la province d'accueil (« province of landing »). C'est particulièrement le cas dans le cadre de programmes tels que le Programme d'immigration au Canada atlantique (PICA) et le Programme des candidats des provinces (PCP), lesquels permettent de cibler des candidats susceptibles de rester au Nouveau-Brunswick (s'ils étaient déjà dans la province en vertu d'un permis de résidence temporaire) ou encore de s'y installer.

Si le gouvernement néo-brunswickois joue depuis plusieurs années un rôle clé dans la détermination du nombre et des caractéristiques des immigrants admis au Nouveau-Brunswick, cela n'a pas été le cas pour résidents non-permanents. Le gouvernement fédéral est ultimement responsable pour l'émission de permis de résidence temporaire. Jusqu'à tout récemment, celui-ci ne plafonnait pas le nombre total de permis émis annuellement. Ce nombre était principalement déterminé par la demande provenant des étudiants internationaux, de même que des employeurs qui pouvaient démontrer ne pas être en mesure de trouver localement la main-d'œuvre dont ils avaient besoin. Pour mettre en

œuvre son plan de réduction la population des résidents non-permanents, de même que pour contrôler les flux de nouveaux arrivants à partir de 2027, Ottawa a décidé qu'il allait désormais imposer un plafond en matière d'émission de visas de résidence non-permanente. Cela va nécessiter l'établissement de priorités, d'où une première piste de solution pour favoriser l'essor du Restigouche dans les années à venir :

Piste de solution #1 : Le gouvernement provincial, de concert avec son homologue fédéral, doivent tout mettre en branle pour assurer une répartition équitable des nouveaux arrivants internationaux sur le territoire néo-brunswickois, une répartition qui tient compte de la réalité démographique—et donc les besoins en matière de main-d'œuvre—de ses différentes régions, y compris le comté du Restigouche.

Pour ce faire, les gouvernements doivent non seulement s'assurer que ses modalités de sélection de nouveaux arrivants reflètent cet objectif, mais aussi offrir des incitatifs financiers pour favoriser le recrutement et la rétention dans les régions comme le Restigouche.

L'emploi dans le secteur public est également un enjeu critique pour l'avenir du Restigouche, et ce pour deux principales raisons. D'une part, le Restigouche est l'une des régions les plus âgées de la province, une région dont les rangs de personnes âgées de plus de 75 ans grandissent très rapidement. Pour faire face au défi du vieillissement en offrant des services de qualité disponibles localement, l'emploi dans le secteur public devra augmenter. Pour ce faire, le Restigouche sera d'augmenter les rangs de sa main-d'œuvre locale, un défi dont la solution va inévitablement passer par l'accueil de nouveaux arrivants. À son tour, ces nouveaux arrivants—qui sont dans la très grande majorité de jeunes adultes en âge d'avoir des enfants—devraient faire augmenter la demande pour certains autres services publics, particulièrement dans le secteur de l'éducation.

L'autre raison est le rôle critique que peut jouer le secteur public dans la stabilisation et la redynamisation des régions économiques qui ont été frappées de plein fouet par la désindustrialisation. Au cours du quart de siècle entre 1996 et 2021, l'emploi dans le secteur public a progressé rapidement dans les agglomérations métropolitaines de recensement de

Miramichi et Bathurst, et ce malgré leur déclin démographique. Dans la région de Campbellton, tout comme dans l'ensemble du Restigouche, l'emploi dans le secteur public a décliné. Cette tendance est d'autant plus inquiétante que fossé s'est creusé au cours des dernières années, l'emploi dans le secteur public à Campbellton ayant diminué d'un sixième entre 2016 et 2021 alors qu'il affichait une hausse symétrique (un sixième) à Campbellton et Miramichi.

Piste de solution #2 : La question de l'emploi dans le secteur public soulève des enjeux d'équité interrégionale, tant sur le plan des efforts déployés pour épauler l'économie du Restigouche que sur celui de la viabilité des services publics dans le comté.

Un état des lieux mené par le gouvernement provincial de concert avec les autorités locales et fédérale, s'impose. Une telle initiative est nécessaire à l'établissement d'un plan de redressement avec des objectifs et un échéancier concret.

Enfin, des services municipaux de qualité à des taux d'imposition équitables sont essentiels non seulement à la qualité de vie des résidents du Restigouche, mais aussi à sa force d'attrait pour les nouveaux arrivants potentiels. L'une des pierres angulaires du programme Chance égales pour tous du gouvernement de Louis Robichaud était l'idée selon laquelle « les services locaux essentiels doivent être fournis selon des normes uniformes à des charges fiscales uniformes dans toute la province ». Au cours des dernières décennies, le gouvernement provincial s'est clairement éloigné de ce principe fondamental de citoyenneté sociale à l'échelle municipal. La récente réforme de la gouvernance locale n'a fait qu'aggraver les choses.

Contrairement à ce que plusieurs peuvent penser, ce principe d'équité n'équivaut pas simplement à faire en sorte que les municipalités aient accès à un financement par habitant égal. Pour que le financement municipal soit équitable, il faut non seulement que les fardeaux fiscaux soient comparables à l'échelle du territoire mais aussi que le gouvernement tienne compte du fait que certaines municipalités nécessitent davantage de

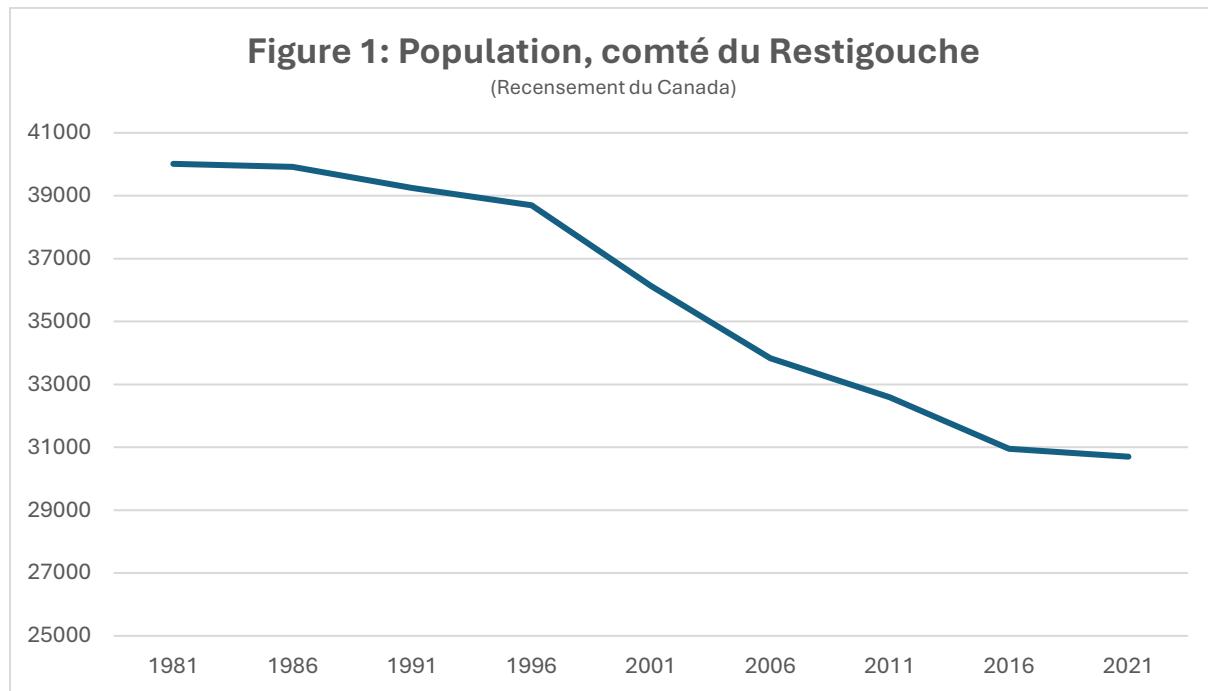
financement que d'autres pour livrer des services comparables. Idéalement, l'impôt municipal devrait également être progressif.

Piste de solution #3 : Le gouvernement provincial doit s'engager à revoir la question du financement municipal au Nouveau-Brunswick afin qu'il soit à la hauteur de l'idéal d'équité qui était au cœur du programme Chances égales pour tous. Pour qu'une telle réforme soit couronnée de succès, elle devrait se fonder sur idéalement sur les trois principes de base suivants :

- ***Assurer un financement stable et prévisible, permettant une planification rationnelle à long terme.***
- ***Faire en sorte que les aient accès à un financement adéquat pour fournir des services raisonnablement comparables à des niveaux d'imposition raisonnablement comparables, tout en tenant compte du fait que les municipalités offrent des services qui diffèrent en fonction de leurs rôles dans l'écosystème régional.***
- ***Traiter les résidents de manière équitable, ce qui signifie que les contribuables ayant des circonstances financières similaires au sein et entre les municipalités doivent supporter des charges fiscales similaires.***

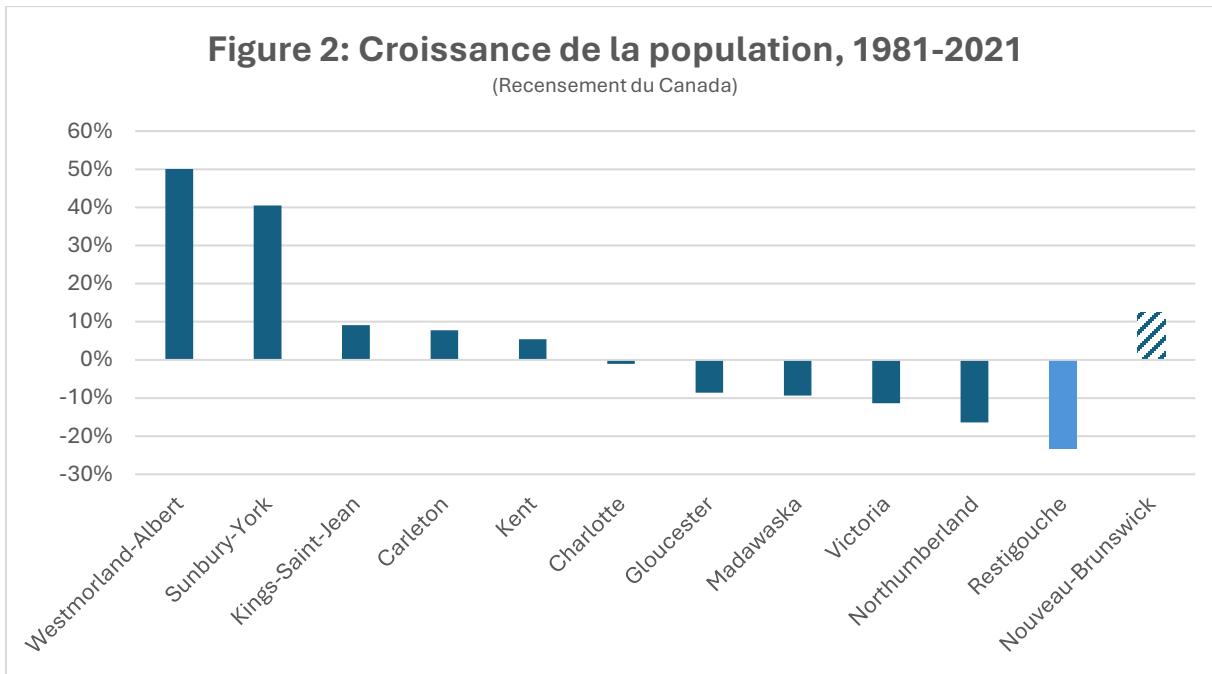
1. Évolution démographique du Restigouche

Le comté de Restigouche a connu un dépeuplement marqué au cours des quarante dernières années. En 1981, le recensement du Canada dénombrait 40 015 personnes habitant le comté. Quarante ans plus tard, en 2021, on n'en comptait que 30 700, soit une baisse de près d'un quart (23,3%). Le déclin démographique du comté a été particulièrement prononcé entre les recensements de 1996 et 2016.



Le Restigouche affiche le pire bilan parmi les comtés néo-brunswickois. Au cours des quatre décennies entre 1981 et 2021, la population du Nouveau-Brunswick s'est accrue d'un huitième (12,5%). La croissance a été concentrée dans les régions métropolitaines de recensement (RMR) de Moncton et Fredericton, ce qui explique pourquoi les régions composées des comtés de Westmorland et Albert, de même que ceux de York et Sunbury ont affiché de loin les meilleurs bilans en matière de croissance démographique (figure 2). À l'extérieur des régions des trois grands centres du sud, la population a décliné (-9%). L'économie du Nouveau-Brunswick a connu un virage marqué vers le secteur de services (y compris gouvernementaux) et les RMR de Moncton et Fredericton sont celles qui ont en le

plus bénéficié. La RMR de Saint-Jean, plus industrielle, a pour sa part connu une croissance beaucoup moins forte (comtés de Kings et Saint-Jean).



Note : les comtés de Westmorland et Albert, Kings et Saint-Jean, de même que Sunbury et York sont regroupés car leurs principales collectivités font soit partie des RMR de Moncton, Saint-Jean et Fredericton, ou encore se retrouvent à proximité de ceux-ci. Le comté de Queens est exclu en raison de sa très petite taille (environ 11 000 habitants en 2021)..

Parmi les régions économiquement périphériques, lesquelles sont davantage axées sur le secteur de l'extraction et de la transformation des ressources naturelles, on remarque que les comtés à prédominance anglophone ont en général mieux tiré leur épingle du jeu que ceux à prédominance francophone. Le comté de Northumberland, à l'avant-dernier rang, est une exception importante.

Pour comprendre pourquoi les comtés de Restigouche et de Northumberland ont fermé la marche en matière de croissance démographique, il faut se tourner vers deux principaux facteurs. Le premier est, bien sûr, l'économie, un sujet que nous allons examiner de plus près dans la prochaine section de ce rapport. À l'instar de celle du Restigouche, l'économie du comté de Northumberland a connu son lot de revers au fil des années. L'autre

facteur, c'est la démographie et, plus particulièrement le très important phénomène du baby-boom.

1.1 Le baby-boom et le déclin démographique du Restigouche

Le baby-boom se réfère à la spectaculaire explosion des naissances qu'ont connue le Canada et quelques autres pays après la Deuxième Guerre mondiale. Bien qu'il ait pris fin au milieu des années 1960, cet évènement continue d'exercer une profonde influence sur la démographie canadienne.

Le baby-boom n'a cependant pas affecté le pays de manière uniforme, loin de là. En général, il a été beaucoup plus fort dans les régions rurales et catholiques. Le tableau 1 illustre bien cette dynamique. On remarque qu'au sortir du baby-boom, en 1966, les comtés abritant les cités de Saint-Jean, Moncton et Fredericton (Saint-Jean, Westmorland et York, respectivement) étaient plus âgés que la moyenne provinciale. Dans le reste de la province à l'exception du comté de Sunbury (lequel affiche une dynamique démographique particulière depuis la création de la base militaire de Gagetown vers la fin des années 1950), on remarque que les comtés à forte proportion de catholiques étaient nettement plus jeunes que ceux où la proportion était faible. Ainsi, on constate que l'âge médian dans le comté de Charlotte, où moins d'un résident sur cinq était catholique, s'élevait à 29 ans, contre 18 ans dans le comté de Gloucester, où plus de 9 résidents sur 10 étaient catholiques. Les comtés voisins de Carleton et de Victoria, qui étaient pourtant semblables du point de vue économique, affichaient également des différences marquées. Le comté de Carleton, avec la plus faible concentration de catholiques de la province (un résident sur huit), affichait un âge médian de 24,2 ans, contre 19,9 ans dans le comté de Victoria, où trois résidents sur cinq étaient catholiques.

Tableau 1 : Âge médian, population rurale et catholique (Recensement du Canada)

Comté	Âge médian (1966)	Population rurale (1966)	Population catholique (1981)
Albert	24,2	60,7%	20,8%
Carleton	24,2	76,6%	12,9%
Charlotte	29,8	65,8%	17,6%
Gloucester	18,6	66,7%	92,7%
Kent	19,8	85,9%	90,5%
Kings	26,3	69,2%	25,3%
Madawaska	19,0	53,8%	97,8%
Northumberland	19,7	67,5%	62,4%
Queens	26,5	75,9%	21,4%
Restigouche	19,6	47,5%	82,7%
Saint-Jean	26,0	13,4%	43,4%
Sunbury	19,2	38,7%	31,0%
Victoria	19,9	71,6%	60,0%
Westmorland	24,4	34,6%	57,4%
York	24,6	39,2%	23,6%
Nouveau-Brunswick	22,5	49,3%	53,7%

Notes : Les données du recensement présentent la population des comtés par groupes d'âge de cinq ans (0-4, 5-9, 10-14, etc.). L'âge médian est calculé en supposant une distribution linéaire de la population à l'intérieur du groupe d'âge où se trouve le résident médian. La population rurale comprend tous ceux et celles qui habitaient une collectivité de moins de 1,000 résidents. Le recensement de 1966 n'offrant pas de données à l'échelle des comtés sur la religion, nous utilisons ici les données de 1981.

Le comté du Restigouche a connu un baby-boom sensiblement plus fort que la moyenne provinciale. En 1966, celui-ci affichait un âge médian de 19,6 ans, contre 22,5 ans dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick. Il semblerait que la principale raison derrière cet écart se trouvait dans l'importance de sa population catholique (un peu plus de quatre résidents sur cinq), le comté étant à l'époque un peu plus urbain que la moyenne provinciale. L'âge médian du Restigouche était comparable à celui du comté de Northumberland, qui comptait une concentration de catholiques plus faible mais un taux de ruralité sensiblement plus élevé que le Restigouche. La population du Restigouche était un peu plus âgée que celle du comté de Gloucester, où la concentration de catholiques de même que le taux de ruralité étaient plus élevés. Le comté de Madawaska, légèrement plus

catholique que le comté de Gloucester mais sensiblement plus urbain, affichait un âge médian entre celui du Gloucester et du Restigouche.

Le fait que le baby-boom a été hautement inégal à travers le territoire néo-brunswickois a eu une profonde influence la trajectoire démographique de ses différents comtés. La figure 3 permet de l'illustrer. Statistique Canada publie des données annuelles sur la croissance démographique et ses composantes (naissances, décès, migration nette) pour les comtés du Nouveau-Brunswick depuis le début de la dernière décennie (2001-02). La figure se concentre sur les principaux comtés ruraux¹, c'est-à-dire à l'extérieur des trois grands centres du sud de la province. Elle présente les valeurs moyennes des taux de natalité (naissances annuelles en pourcentage de la population), des taux de migration nette (entrées moins sorties annuelles en pourcentage de la population), de même que de la croissance annuelle de la population.

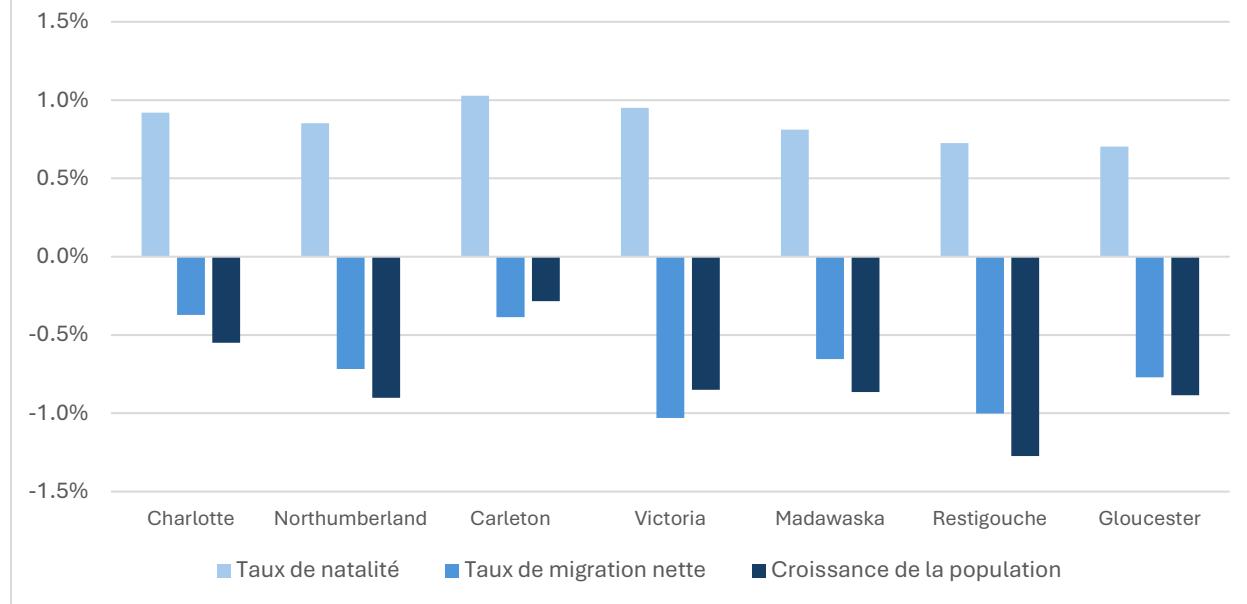
Dans ces comtés, l'économie est en grande partie axée sur les ressources naturelles et leur transformation, raison pour laquelle leurs perspectives de diversification économique (et donc, de croissance de l'emploi) dans le secteur privé étaient limitées au cours des dernières décennies. Pendant les dix années entre 2001-02 et 2010-11, l'ensemble des baby-boomers étaient encore en âge de travailler, ce qui signifie que proportionnellement moins de postes étaient libérés pour les chercheurs d'emplois locaux dans les comtés où le baby-boom a été plus fort que dans ceux où il a été plus faible. Il faudrait donc logiquement s'attendre à ce que davantage de résidents aient quitté ces comtés pour se trouver un emploi, ce qui devrait se traduire par des pertes migratoires plus grandes. La figure 3 confirme que c'est exactement ce qui s'est produit. Ici, la comparaison entre les comtés voisins aux de Carleton et Victoria est particulièrement instructive. Bien que tous deux aient affiché des pertes entre 2001-02 et 2010-11, le comté de Carleton a perdu à perdu environ trois fois moins de gens que son voisin au nord.

¹. Le comté de Queens, qui ne compte qu'une dizaine de milliers d'habitants est exclu en raison de sa petite taille et du fait que sa dynamique démographique est influencée par la présence de la base militaire de Gagetown.

Ce n'est pas tout. Au tournant du millénaire, les plus jeunes femmes de la génération du baby-boom atteignaient le milieu de la quarantaine, âge au-delà duquel très peu donnent naissance. Il faudrait donc s'attendre à ce que les taux de natalité (naissances par millier d'habitants) aient été plus faibles dans les comtés où le baby-boom a été plus fort. La figure 3 montre également que c'est largement ce qui s'est produit entre 2001-02 et 2010-11. Le comté qui a affiché le plus haut taux de natalité, soit le comté de Carleton figure parmi ceux où le baby-boom était moins prononcé alors que celui qui affichait le taux le plus faible, soit le Gloucester, est celui où le baby-boom était le plus prononcé.

Figure 3: Taux de natalité, taux de migration nette et croissance démographique annuelle, moyennes pour la période 2001-02 à 2010-11

(Statistique Canada, tableaux CANSIM 17-10-0152-01 et 17-10-0153-01)



Le Restigouche est le comté qui a connu la plus forte perte de population entre 2001-02 et 2010-11. Comme nous allons le voir dans la prochaine partie, cela s'explique en bonne partie par une économie qui battait de l'aile par rapport à ses homologues. Il demeure cependant que, même si son économie s'était mieux portée—comme l'a fait, par exemple, celle du comté du Madawaska—the Restigouche se serait quand même retrouvé parmi les

comtés qui ont connu un déclin démographique plus prononcé en raison de l'importance du baby-boom.

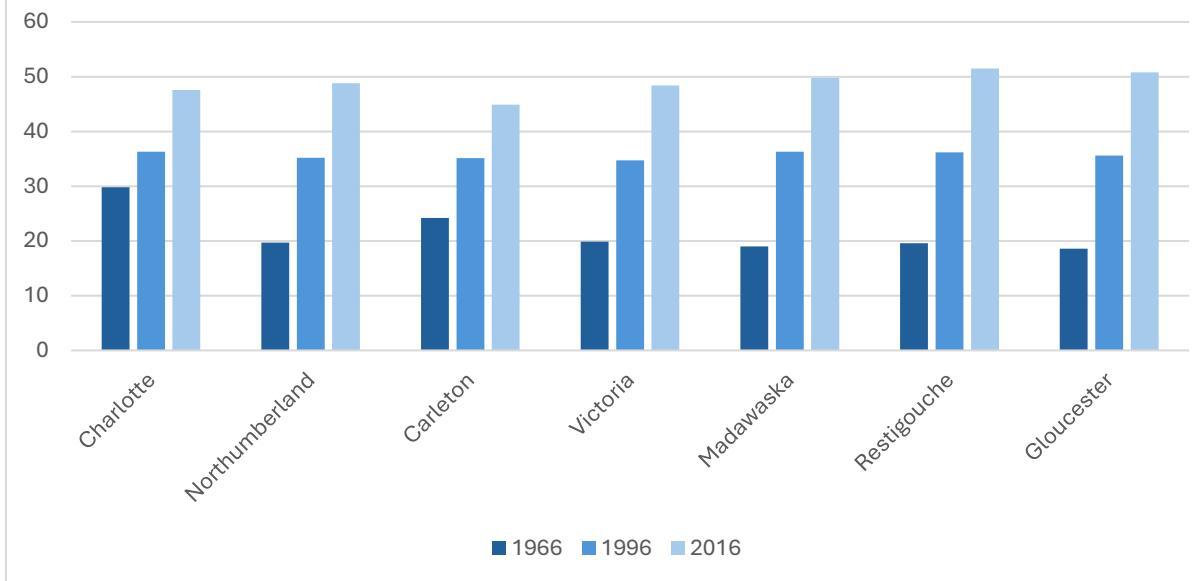
Un baby-boom hautement inégal explique aussi en très grande partie le vieillissement démographique accéléré du Restigouche et des autres comtés du Nord de la province. Pour comprendre le vieillissement démographique, l'analogie avec un entrepôt est utile. La population constitue l'inventaire de l'entrepôt à un moment donné. L'inventaire se modifie avec les flux d'entrée et de sortie que sont les naissances, les décès et la migration nette. Les naissances rajeunissent la population. Comme les migrants sont en très grande majorité de jeunes adultes (donc, dans la fleur de l'âge reproductif), ils tendent eux aussi à rajeunir la population lorsqu'ils emménagent dans le comté et à la faire vieillir lorsqu'ils quittent.²

La figure 4 compare l'âge médian en 1966, 1996 et en 2016, pour les comtés présentés à la figure 3. En 1966, les baby-boomers étaient âgés entre 1 et 20 ans. Dans le Nord de la province (y compris le comté de Northumberland), les baby-boomers représentaient un peu plus de la moitié de la population. Dans les comtés de Charlotte et de Carleton, c'était plus près de 40%. Dans un tel contexte, il est peu surprenant que l'âge médian ait progressé plus rapidement dans le Nord de la province. Vers le milieu des années 1990, l'âge médian dans le Nord du Nouveau-Brunswick avait désormais rattrapé celui des comtés de Charlotte et de Carleton. Il a continué d'augmenter plus rapidement par la suite.

². Les décès, qui affectent surtout les personnes âgées, sont aussi une source de rajeunissement. Jusqu'à récemment, la mortalité n'était cependant pas un facteur matériel expliquant le rythme inégal du vieillissement démographique à l'échelle provinciale. Dans les années à venir, ceci est appelé à changer, quoique les progrès en matière d'espérance de vie pourraient tempérer la hausse des taux de mortalité.

Figure 4: Âge médian

(Recensement du Canada)

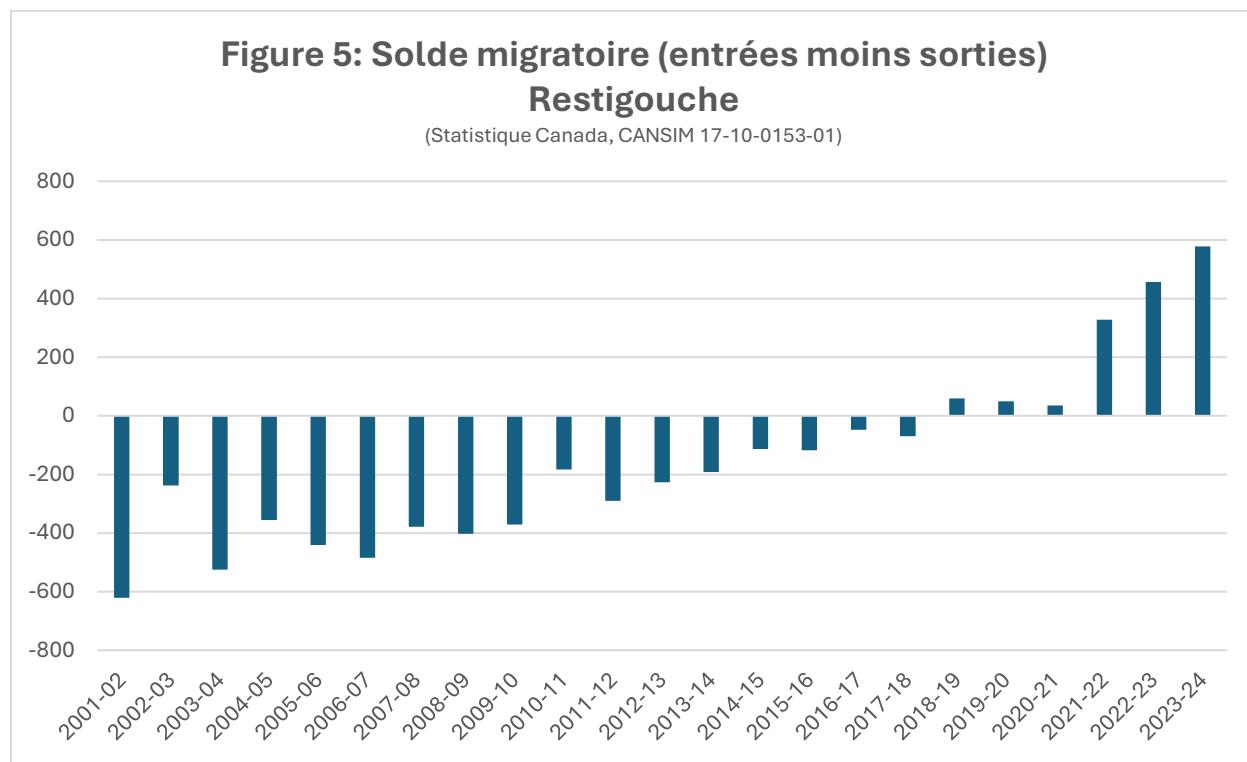


1.2 Évolution démographique récente du Restigouche

La génération du baby-boom continue de façonner profondément la trajectoire démographique du comté de Restigouche. Son influence a cependant changé du tout au tout ces dernières années. Plutôt que de nourrir le dépeuplement de son territoire, le vieillissement des baby-boomers alimente sa croissance.

Les baby-boomers les plus âgés ont atteint l'âge officiel de la retraite de 65 ans au tournant de la dernière décennie. L'impact de cet évènement sur la population d'âge actif s'est fait immédiatement ressentir. En 2010, le nombre de personnes qui atteignaient 65 ans (382) était légèrement inférieur à celui des jeunes qui atteignaient l'âge de 15 ans (394), soit l'âge officiel de travailler. Deux ans plus tard, en 2012, le Restigouche comptait 508 résidents âgés de 65 ans contre seulement 326 âgés de 15 ans. Au total, lors de la dernière décennie, 5,126 personnes ont atteint l'âge officiel de la retraite contre seulement 3,142 qui ont atteint l'âge officiel de travailler. Par contraste, lors de la décennie précédente, ces chiffres étaient de 4,648 et de 3,142 respectivement.

La migration et le marché du travail sont étroitement liés. Lorsque la main-d'œuvre est abondante et que peu de postes sont disponibles localement, les gens vont avoir tendance à quitter la région. Au cours des années 2000, le comté a perdu environ 4,000 personnes à la migration (nombre de personnes qui ont quitté le comté moins ceux qui sont venus s'y installer). Depuis lors, la situation s'est graduellement renversée. Au tournant de la dernière décennie, malgré une situation économique très difficile (le Nouveau-Brunswick était alors au milieu de sa plus longue période de stagnation économique depuis la Grande Dépression), les pertes migratoires se sont mises à diminuer considérablement. Vers la fin de la décennie, le solde migratoire du comté de Restigouche est devenu positif. Enfin, entre 2021 et 2024, le Restigouche a affiché une très forte amélioration de son bilan migratoire (figure 5).



Il peut sembler contradictoire que migration nette dans le Restigouche soit demeurée négative pendant une bonne partie de la dernière décennie alors que le nombre de

personnes qui atteignaient l'âge officiel de la retraite excédait désormais nettement celui des jeunes atteignant l'âge officiel de travailler. Comme nous le verrons en plus de détails dans la prochaine partie, l'explication se trouve dans l'état du marché du travail. Pendant la première moitié de la dernière décennie, le taux de chômage dans le Restigouche (tout comme presque partout ailleurs au Nouveau-Brunswick) était très élevé. Cela a pris plusieurs années avant que le marché du travail ne se resserre et que le nombre de postes vacants n'augmente suffisamment pour que le comté puisse retenir davantage de ses résidents et attirer des nouveaux arrivants.

L'explosion migratoire du comté de Restigouche affichée entre 2021 et 2024 s'est fait dans un contexte unique. Avant la pandémie, le marché du travail canadien était déjà très serré, avec un taux de chômage atteignant un creux historique et un taux de postes vacants en hausse rapide. La pandémie a considérablement aggravé la situation. Pendant un certain temps, le taux d'emploi au Canada a été déprimé, car de nombreux travailleurs sont restés chez eux pour diverses raisons, comme des problèmes de santé, la prise en charge de personnes à charge ou l'attente d'un rappel par leur employeur. De plus, dans la première année de la pandémie, la composition de la demande s'est déplacée vers les biens, les Canadiens étant forcés de rester chez eux. Puis, lorsque le pays a rouvert ses portes et que les Canadiens se sont sentis plus à l'aise de sortir à nouveau, la demande s'est réorientée vers les services. Dans ce contexte de fortes perturbations, les postes vacants ont explosé et les employeurs se sont tournés massivement vers l'immigration et les travailleurs étrangers temporaires. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Au cours de la décennie qui a précédé la pandémie, le Canada a accueilli en moyenne un total net de 300,000 nouveaux arrivants par année. Entre le 1^{er} juillet 2021 et le 30 juin 2024, il en a accueilli en moyenne environ un million par année (655,000 en 2021-22, 1.1 million en 2022-23 et 1.2 million en 2023-24).

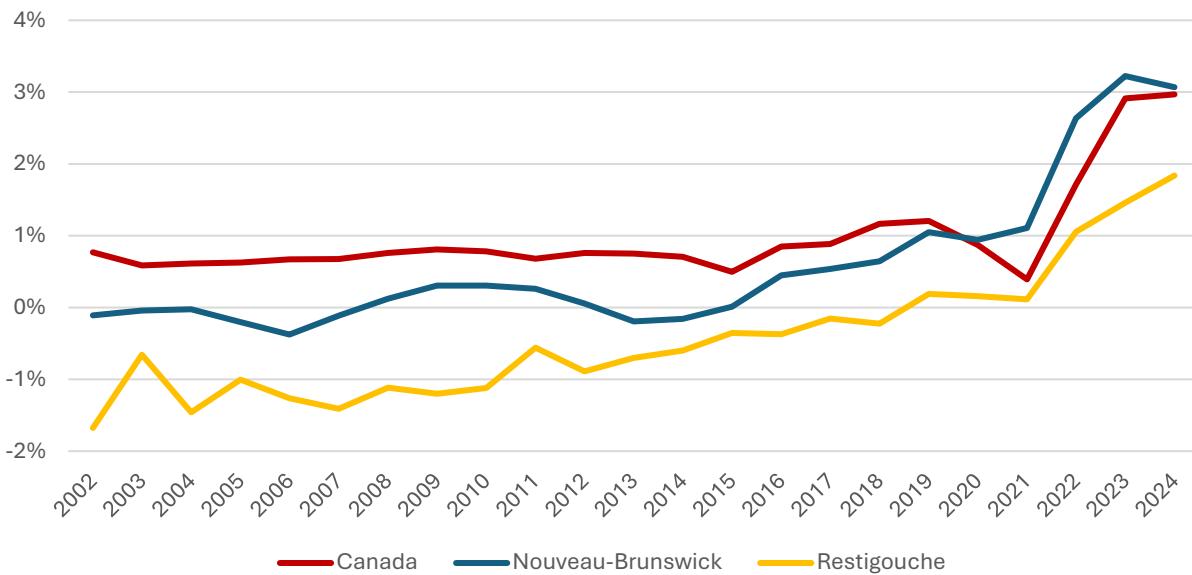
Si elle a permis à l'économie canadienne de faire face à une sévère pénurie de main-d'œuvre, l'arrivée massive de nouveaux arrivants au pays a mené à une autre pénurie, celle du logement. L'offre n'arrivant pas à répondre à la demande, une crise nationale d'accessibilité s'est ensuivie. À son tour, cette dernière a profondément influencé les flux

migratoires au pays, incitant de nombreuses personnes—tant les migrants internationaux que certains résidents de plus longue date—à s'installer dans des endroits où les logements sont moins dispendieux, comme le Nouveau-Brunswick.

Historiquement, le Nouveau-Brunswick n'était pas un lieu de prédilection pour les nouveaux arrivants. Jusque vers le milieu de la dernière décennie, son bilan migratoire, qui oscillait autour de zéro, était nettement inférieur à la moyenne nationale. Durant la deuxième moitié de la décennie, avec un marché du travail plus serré, son bilan s'est amélioré alors que de plus en plus de gens venaient s'y installer pour occuper les emplois laissés vacants par les baby-boomers. Cela dit, bien que l'écart se resserrait, le Nouveau-Brunswick continuait d'attirer moins de nouveaux arrivants que la moyenne canadienne. Ce n'est qu'après la pandémie, alors que l'accessibilité du logement se détériorait dramatiquement, que le Nouveau-Brunswick s'est mis à accueillir plus de gens que la moyenne nationale.

**Figure 6: Taux de migration nette
(entrée moins sorties en % de la population)**

(Statistique Canada, tableaux CANSIM 17-10-0005-01, 17-10-0008-01, 17-10-0152-01 et 17-10-0153-01)



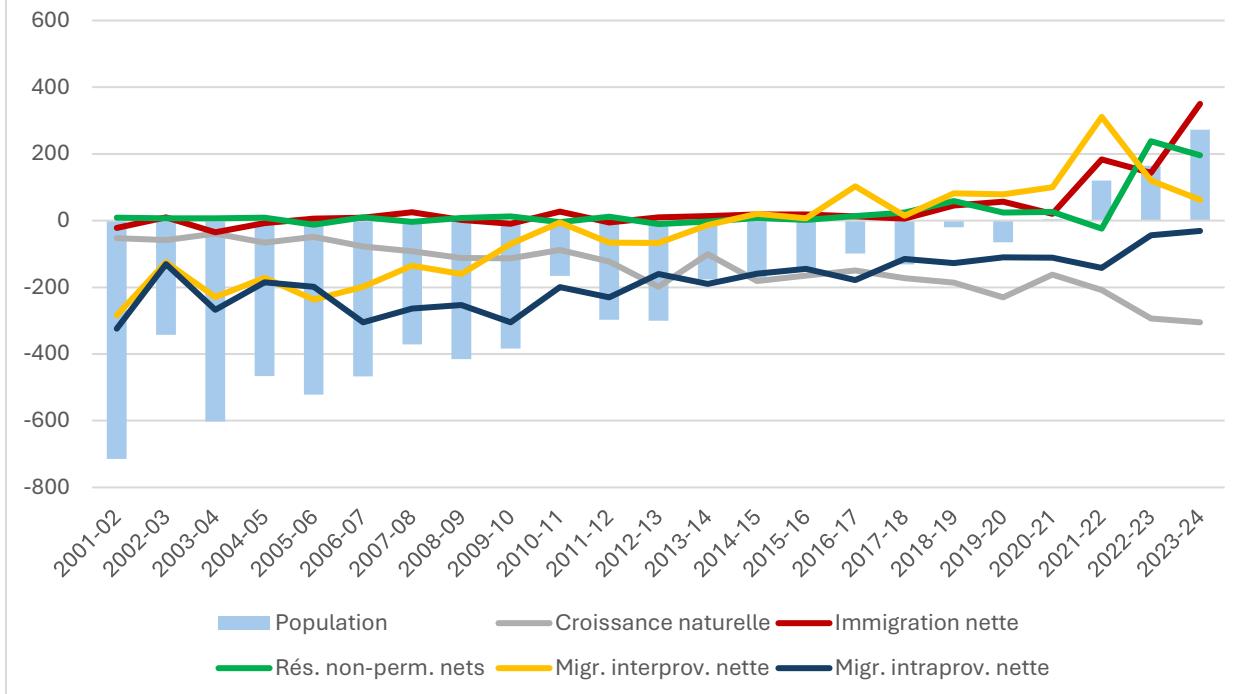
En se tournant vers le Restigouche, on remarque qu'au cours des années 2000, le comté a perdu en moyenne plus d'un pourcent de sa population à la migration par année. Au Nouveau-Brunswick, par contraste, le nombre de nouveaux arrivants était à peu près comparable à celui des résidents qui quittaient la province. Bien qu'il soit parti de plus loin, le bilan migratoire du Restigouche s'est cependant depuis lors amélioré de manière à peu près comparable à celui du Nouveau-Brunswick. Cela dit, la migration a fait une contribution significativement moins importante à la croissance démographique du Restigouche qu'à celle de l'ensemble du Nouveau-Brunswick. Cela demeure le cas aujourd'hui.

1.2.1 La migration et la croissance démographique récente du Restigouche

La croissance démographique est le fruit de la croissance naturelle (naissances moins décès) et la migration. À l'échelle des comtés, la migration comporte quatre composantes : l'immigration (résidents permanents), les résidents non-permanents (travailleurs étrangers temporaires, étudiants internationaux, demandeurs d'asile), la migration interprovinciale et la migration intraprovinciale. La figure 7 présente l'évolution annuelle (du 1^{er} juillet au 30 juin) de chacune de ces composantes, de même que celle de la population du Restigouche pour la période s'étalant de 2001-02 à 2023-24.

Figure 7: Composantes de la croissance démographique Restigouche

(Statistique Canada, tableaux CANSIM 17-10-0152-01 et 17-10-0153-01)



L'expression « croissance naturelle » utilisée par les démographes est révélatrice; elle laisse entendre que les naissances excèdent normalement les décès. C'était historiquement le cas dans le Restigouche, mais depuis un quart de siècle, la croissance naturelle est devenue négative. Au Nouveau-Brunswick, ce développement remonte à une dizaine d'années alors que dans l'ensemble du Canada, la croissance naturelle demeure positive. Derrière ces différences se trouve un vieillissement démographique hautement inégal à l'échelle de la province et du pays.

Le fait que la croissance naturelle soit fortement négative exerce une profonde influence sur la trajectoire démographique du Restigouche. En 2023-24, on a dénombré 305 décès de plus que de naissances dans le comté, ce qui veut dire que la croissance naturelle a exercé une pression à la baisse sur la croissance démographique: le taux de migration nette du Restigouche avoisinait 2%, mais sa population n'a augmenté que d'environ 1%. Par contraste, à Moncton et à Fredericton, les naissances et les décès étaient à peu près égaux.

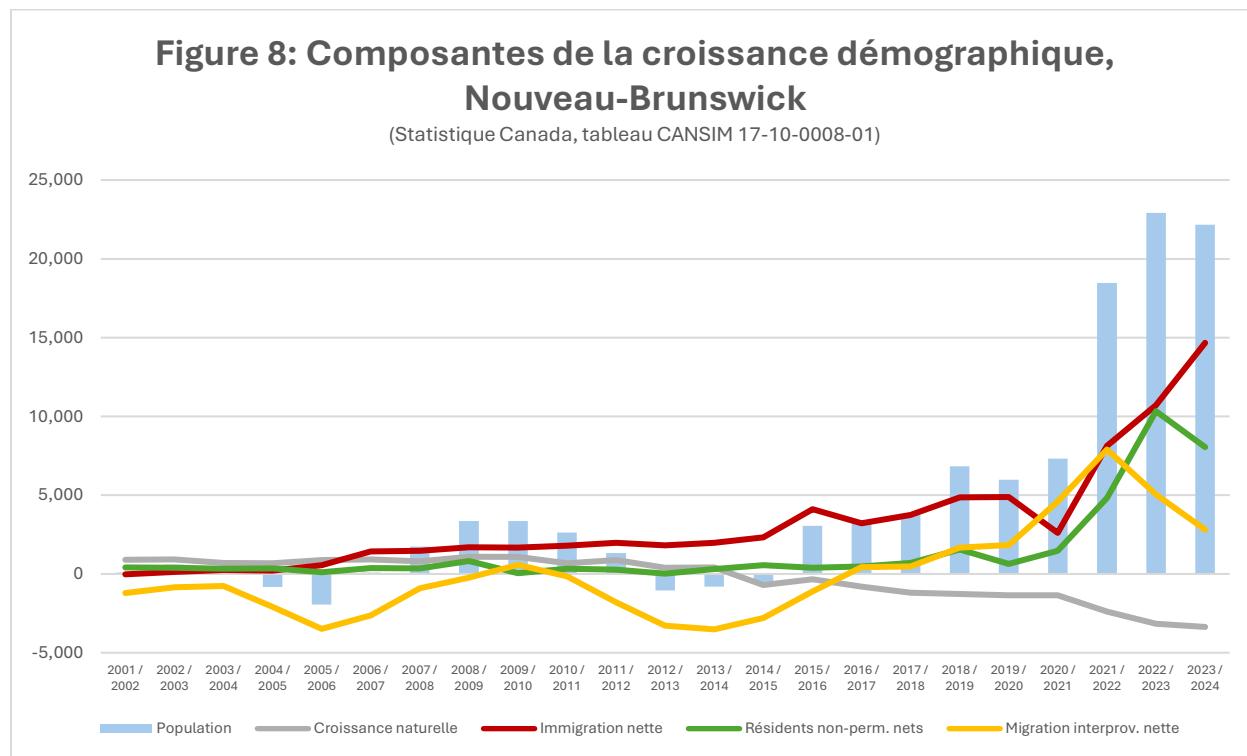
C'est donc dire que pour que le Restigouche affiche la même croissance démographique que ces deux cités, son taux de migration nette (migration nette en pourcentage de la population) devait excéder les leurs de 1%.

En ce qui a trait à la migration, plusieurs observations sont de mises. Le Restigouche a récemment connu un très important afflux de nouveaux arrivants de l'extérieur du pays. On pourrait donc être portés à croire que cet afflux est la cause principale de l'amélioration du bilan migratoire du comté. En prenant du recul, cependant, on remarque que les choses ne sont pas si simples. Nous avons noté précédemment que le Restigouche a perdu environ 4,000 à la migration au cours des années 2000. Cette perte était exclusivement liée au fait que le comté a perdu davantage de résidents au reste de la province et du pays qu'il n'en a gagnés. Les choses se sont améliorées de manière soutenue depuis le tournant de la dernière décennie. Vers le milieu de celle-ci, le bilan migratoire interprovincial du comté est devenu positif. Pour ce qui est de la migration intraprovinciale, son solde est passé de lourdement négatif (perte d'environ 300 personnes par année en 2009-10) à presque nul en 2022-23 et 2024-25. Sans ces nettes améliorations, le Restigouche n'aurait pu renouer avec la croissance démographique, surtout lorsque l'on considère que le bilan en matière de croissance naturelle n'a cessé de se détériorer.

L'immigration dans le Restigouche est un phénomène récent. Jusque vers le milieu de la dernière décennie, le comté a enregistré en moyenne une immigration nette (immigration moins émigration) à peu près nulle. Vers la fin de la décennie, l'immigration affichait une modeste hausse. Ce n'est qu'après la pandémie, en 2021-22, que cette dernière a connu une hausse marquée, culminant à un nombre net de 350 nouveaux résidents permanents en 2023-24. Une tendance semblable s'applique aux résidents non-permanents, sauf qu'il a fallu attendre 2022-23 pour voir leur population augmenter considérablement. Contrairement à l'immigration, la croissance du nombre de résidents permanents s'est cependant affaiblie en 2023-24.

Pour terminer le tableau sur l'évolution démographique du Restigouche, il importe d'examiner la trajectoire récente de la migration interprovinciale. Comme le montre la figure

7, la migration interprovinciale nette a été très forte dans le Restigouche en 2021-22, ajoutant 311 résidents à la population du comté. Elle a cependant affiché une importante diminution par la suite, son solde s'établissant à 63 en 2023-24. Pour comprendre ce qui pourrait expliquer ce déclin, nous devons nous tourner vers les données à l'échelle provinciale (figure 8) car Statistique Canada ne publie pas de données détaillées sur les provinces d'origine et de destination des migrants inter provinciaux à l'échelle des comtés.



Nous avons précédemment noté qu'en plus de la spectaculaire hausse de la migration internationale qu'a connue le Canada depuis peu après la pandémie, l'amélioration du bilan migratoire du Nouveau-Brunswick était liée à crise nationale d'accessibilité qui sévit depuis quelques années, laquelle pousse davantage de gens à venir s'installer dans la province que par le passé. Les données sur la migration interprovinciale nous permettent de voir ce phénomène à l'œuvre. Au cours des 36 mois entre le 1^{er} juillet 2021 et le 30 juin 2024, le Nouveau-Brunswick a gagné quelques 16,000 nouveaux résidents grâce à la migration interprovinciale. Bien qu'elle ne renferme qu'environ 39% de la population

canadienne, c'est l'Ontario qui était à la source de la quasi-totalité de cet afflux net.³ Cela n'est pas une coïncidence : l'Ontario renferme certains des marchés immobiliers les moins abordables au pays, particulièrement celui du Grand-Toronto.⁴

En 2021-22, tout près de 10,000 résidents de l'Ontario sont venus s'installer au Nouveau-Brunswick, soit environ trois fois plus que la moyenne au cours de la décennie précédente. Au cours des deux années suivantes, ce chiffre a diminué mais est demeuré très élevé (8,600 en 2022-23 et 7,200 en 2023-24). La diminution de la migration en provenance de l'Ontario n'explique qu'environ la moitié de la diminution du solde de la migration interprovinciale entre 2021-22 et 2023-24. Le reste est principalement attribuable à une augmentation de la migration de sortie annuelle (résidents qui quittent pour d'autres provinces), qui est passée d'environ 10,500 à 12,000. De prime abord, une telle hausse peut paraître surprenante. Avec la crise d'accessibilité du logement qui sévit au Canada, on pourrait s'attendre à ce que moins de personnes, et non plus, quittent la province comme les coûts du logement y sont moins élevés. Pour mieux saisir ce résultat en apparence paradoxal, il faut tenir compte du contexte dans lequel cette crise s'est produite, qui est celui d'une migration internationale en plein essor.

En tant que résidents permanents, les immigrants jouissent d'un droit constitutionnellement garanti de vivre et de gagner leur vie où ils le souhaitent au pays. Le Nouveau-Brunswick étant une petite province, de nombreux immigrants qui arrivent ici choisissent de déménager dans une autre province par la suite. Les données de Statistique

³ Au cours de cette période, le Nouveau-Brunswick a gagné 15,626 résidents de plus qu'elle n'en a perdu à l'Ontario. Par contraste, le solde migratoire avec le reste du pays (migration d'entrée moins migration de sortie avec les huit autres provinces et les trois territoires) était pratiquement nul (+125).

⁴ Selon un récent rapport de RBC Economics, au deuxième trimestre de 2024, le coût associé à être propriétaire d'un logement typique (paiements hypothécaires, impôts fonciers et services publics) dans la région du Grand-Toronto s'élevait à 77 % du revenu médian des ménages, bien au-dessus de la moyenne à long terme de 50 %. Toujours selon RBC Economics, le revenu des ménages nécessaire pour rembourser une hypothèque de 25 ans avec une mise de fonds de 20 % sur ce logement était de 226 000 \$. Pour le Nouveau-Brunswick, le rapport fournit des informations sur Saint-Jean. Dans cette ville (où les prix des logements sont légèrement supérieurs à la moyenne provinciale), le coût associé à être propriétaire d'un logement typique en pourcentage du revenu médian des ménages était beaucoup plus modeste, soit 33,6 %, et le revenu nécessaire pour rembourser une hypothèque sur ce logement dans les conditions citées ci-dessus s'élevait à 75 000 \$.

Canada sur les taux de rétention sont disponibles jusqu'en 2021. Parmi les immigrants qui avaient l'intention de vivre au Nouveau-Brunswick au moment de recevoir leurs papiers d'admission entre 2014 et 2016, moins d'un sur deux (49 %) vivait dans la province cinq ans plus tard. Le taux de rétention moyen sur deux ans était légèrement plus élevé, à environ 57,6 %. Autrement dit, la plupart des résidents qui quittent la province le font peu de temps après leur arrivée.

Cela dit, la crise a eu un impact important sur la migration de sortie, en gardant plus de personnes – y compris les immigrants récents – au Nouveau-Brunswick que cela aurait été le cas autrement. Comme l'illustre la figure 8, l'immigration au Nouveau-Brunswick a grimpé en flèche depuis le début de la pandémie. Selon les tendances historiques de rétention des immigrants, la migration de sortie aurait donc dû grimper également en flèche. Cela n'a pas été le cas, probablement parce qu'une plus grande part d'immigrants récents ont choisi de rester dans la province que ce n'aurait été le cas par le passé.

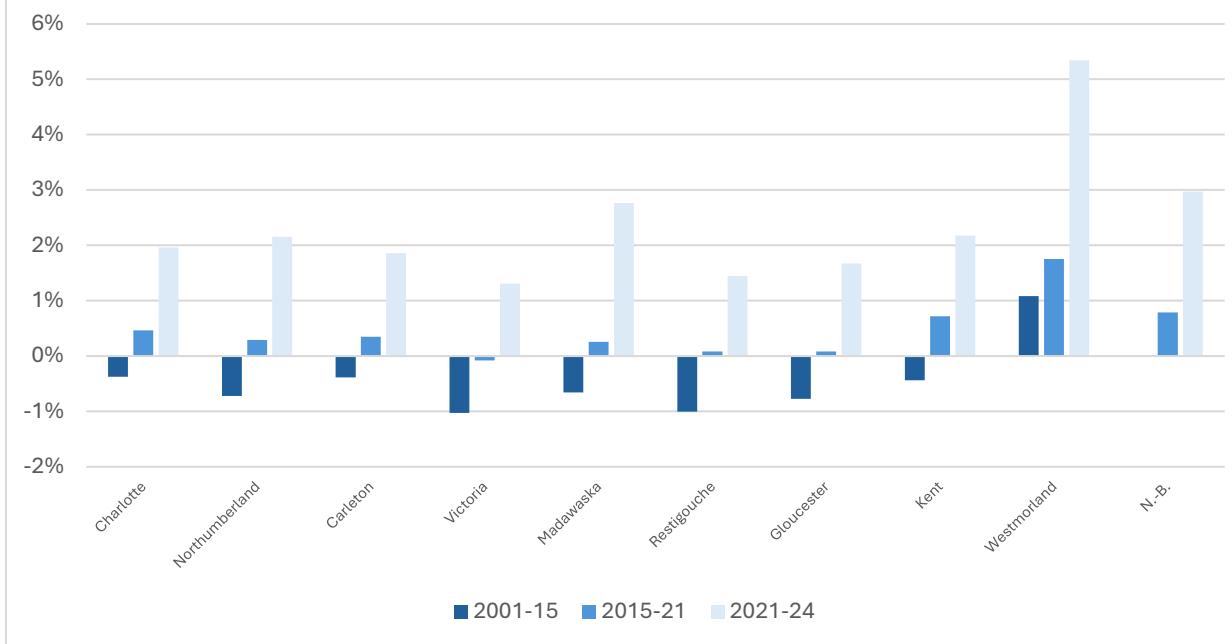
1.2.2 La migration récente dans le Restigouche : un bilan comparatif

La population du Restigouche est l'une des plus âgées du Nouveau-Brunswick. Le Restigouche est aussi l'un des comtés où les baby-boomers occupent la plus grande part de la population. En date du 1^{er} juillet 2024, ceux-ci représentaient environ le tiers (33,6%) de sa population. Dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick, c'était un peu plus d'un quart (26,3%) alors que dans les comtés de Westmorland et York, c'était un peu plus d'un cinquième (21,5% et 22,1% respectivement).

C'est donc dire que les besoins du Restigouche en matière de remplacement des départs à la retraite des baby-boomers sont bien plus grands que dans bien d'autres endroits du Nouveau-Brunswick. La question qui se pose, bien sûr, est à savoir si le Restigouche a obtenu sa «juste part» des flux migratoires néo-brunswickois compte tenu de ses importants besoins de main-d'œuvre. À ce stade-ci du rapport, il est trop tôt pour examiner cette question. Nous pouvons cependant comparer la trajectoire du Restigouche avec celle des autres comtés de la province, en particulier ceux qui présentent un bilan démographique semblable.

Figure 9: Taux de migration net moyen

(Statistique Canada, tableaux CANSIM 17-10-0152-01 et 17-10-0153-01)



La figure 9 présente les taux de migration moyen pour les différents comtés ruraux inclus dans les figures 3 et 4, de même que pour les comtés de Westmorland et Kent ainsi que pour l'ensemble du Nouveau-Brunswick. Elle permet de constater qu'entre 2001 et 2015, les comtés de Carleton et Charlotte ont perdu moins de gens que ceux du Nord, ce qui confirme ce que nous avons déjà discuté quant au lien entre le baby-boom et la migration. Entre 2015 et 2021, période durant laquelle la migration nette est devenue positive à l'échelle de la province, on remarque que les soldes migratoires étaient légèrement meilleurs dans les comtés de Carleton et de Charlotte que dans le Nord du Nouveau-Brunswick. Cela ne peut s'expliquer par le fait que les besoins en matière de remplacement des baby-boomers partant à la retraite y sont plus grands car cette génération occupe une plus faible part de la population dans ces comtés que dans ceux du Nord. Les comtés de Charlotte et de Carleton, tout comme le comté de Kent, sont situés relativement à proximité de l'un des trois grands centres urbains de la province. Enfin, au cours des trois années entre le 1^{er} juillet 2021 et 2024, tous les comtés, y compris ceux du Nord, ont affiché une très forte hausse de la migration nette. Leurs taux de migration se sont

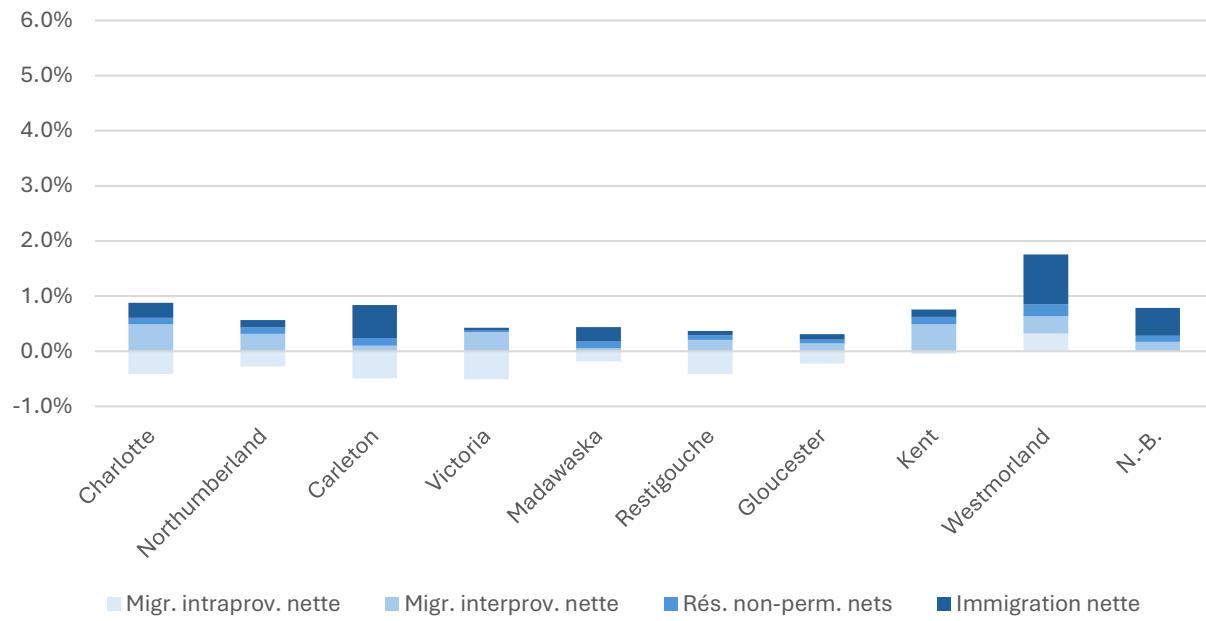
également rapprochés de la moyenne provinciale. Par exemple dans le cas du Restigouche, son taux de migration nette entre 2015 et 2021 était cinq fois plus faible que la moyenne provinciale. Entre 2021 et 2024, il n'était que deux fois plus faible. Tel que noté précédemment, la migration internationale était en explosion au cours des trois dernières années. Il semblerait donc que, lorsque la migration internationale est très forte, les migrants ont davantage tendance à se disperser à l'échelle du territoire.

Pour mieux comprendre ce qui explique la sous-performance du Restigouche en matière de migration au cours de la dernière décennie, il faut se tourner vers les composantes de la migration nette. C'est ce que font les figures 10 et 11. La figure 10 présente les taux de migration nette pour la période allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2021, durant laquelle la migration nette était positive mais relativement modérée. La figure 11 fait de même pour les trois ans entre le 1^{er} juillet 2021 et le 30 juin 2024, période durant laquelle la migration était en explosion.

Bien que les taux de migration nettes étaient fort différents d'une période à l'autre, on remarque une constante. En règle générale, ce n'est pas tant la migration intérieure (migration interprovinciale et intraprovinciale) qui explique pourquoi certains comtés ont affiché des taux de migration nette plus faible que d'autres. C'est plutôt vers la migration internationale qu'il faut jeter notre regard. La figure 11 l'illustre éloquemment. Entre 2021 et 2024, les taux de migration intérieurs des comtés de Restigouche et de Westmorland n'étaient pas très différents. C'est la migration internationale qui explique pourquoi le taux de migration nette de Westmorland était un peu plus de trois fois plus élevé que celui du Restigouche. Fait également à noter, c'est ce même facteur qui explique la migration beaucoup forte dans le Madawaska que dans le Restigouche et les autres comtés ruraux du Nouveau-Brunswick. Nous reviendrons sur ce sujet dans la dernière partie de ce rapport, lorsque nous examinerons les perspectives du Restigouche et les pistes de solutions pour promouvoir sa prospérité et son bien-être.

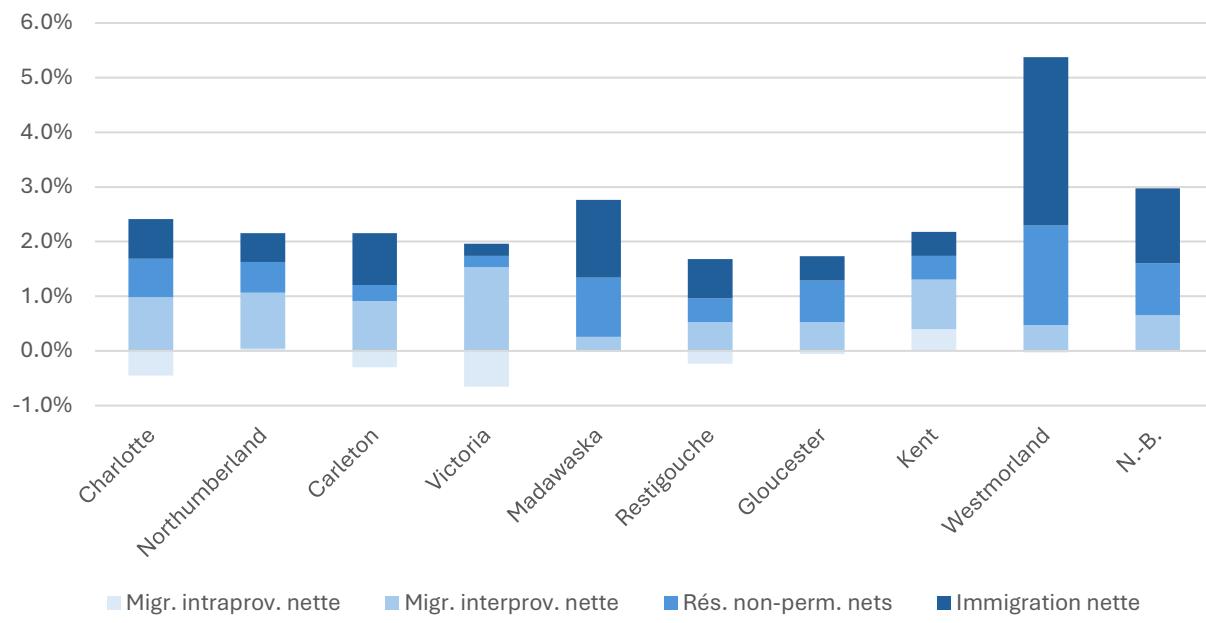
**Figure 10: Taux de migration nette moyens
2015-21**

(Statistique Canada, tableaux CANSIM 17-10-0152-01 et 17-10-0153-01)



**Figure 11: Taux de migration nette moyens
2021-24**

(Statistique Canada, tableaux CANSIM 17-10-0152-01 et 17-10-0153-01)



1.3 Évolution démographique à l'échelle des collectivités

Le tableau 2 présente l'évolution de la population des diverses collectivités formant le Restigouche entre les recensements de 1966 et 2021. Pour ce faire, le territoire est divisé en huit sous-régions d'est en ouest, ce qui permet d'offrir un portrait de l'évolution régionale du territoire qui tient compte des changements de la cartographie municipale au fil des années.⁵

Le tableau nous permet de constater que la majeure partie du dépeuplement du comté de Restigouche a eu lieu dans ses deux plus grands centres. En 1966, la cité de Campbellton et la ville de Dalhousie comptaient entre elles plus de 16,000 habitants; ensemble, elles abritaient les deux cinquièmes de la population du comté. Soixante ans plus tard, en 2016, ces deux municipalités comptaient environ 10,000 habitants, soit un peu moins d'un tiers de la population du Restigouche. La ville de Dalhousie a été particulièrement affectée, ayant perdu la moitié de sa population. Derrière cette tendance se trouve un développement que nous allons examiner dans la prochaine section, soit la désindustrialisation et son corollaire, la désurbanisation du comté.

⁵ . Les principaux changements sont les suivants. Lors du recensement de 1966, les communautés qui allaient devenir les municipalités de Saint-Quentin, Kedgwick, Atholville Tide Head, Balmoral, Eel River Crossing et Jacquet River furent désignées « districts d'amélioration locale » (DAL). Ces communautés devinrent des villages du même nom en 1966 (à l'exception de Balmoral, initialement désigné par Statistique Canada comme le « village de Colborne », situé dans la paroisse de Balmoral). Le village de Charlo n'était pas reconnu comme DAL avant son incorporation en 1966, ce qui explique pourquoi sa population fut incluse dans la paroisse de Colborne lors du recensement de 1966. Le village de Belledune, également créé en 1966 n'était pas non plus désigné comme étant un DAL et sa population était incluse dans la paroisse de Beresford (comté de Gloucester) lors du recensement de 1966. En 1994, le village de Jacquet River et certains territoires adjacents furent fusionnés avec le village de Belledune. En 2011, la communauté rurale de Kedgwick fut créée par le rattachement de la paroisse de Grimmer au village de Kedgwick. Finalement, en 2015, les limites du village d'Atholville ont été élargies pour inclure ce que Statistique Canada appelle les districts de services locaux (DSL) de Saint-Arthur et de Val-d'Amour (parties A, B et C). Le village d'Eel River Crossing a également vu ses limites s'élargir en ajoutant des territoires qui faisaient auparavant partie de la paroisse de Dalhousie.

Tableau 2 : Évolution de la population à l'échelle des collectivités, comté du Restigouche (Recensement du Canada)

Région	Année du Recensement						Var., 1986 à 2021	
	1966	1986	1996	2006	2016	2021	n	%
Durham								
Belledune (VL)		575	2060	1711	1417	1325		
Durham (P)	2997	2465	1622	1303	1076	950		
Jacquet River (VL)	683	954						
	<i>n.a</i>	3994	3682	3014	2493	2275	-1719	-43.0%
Colborne								
Colborne (P)	1585	339	295	234	227	266		
Charlo (VL)		1602	1610	1376	1310	1323		
	1585	1941	1905	1610	1537	1589	-352	-18.1%
Dalhousie								
Dalhousie (P)	3494	2601	2826	2323	1067	1090		
Dalhousie (V)	6107	5363	4500	3676	3126	3223		
Eel River Crossing (VL)	773	1479	1446	1168	1953	1844		
Eel River 3	131	207	281	312	329	342		
	10505	9650	9053	7479	6475	6499	-3151	-32.7%
Balmoral								
Balmoral (P)	2202	745	780	619	278	309		
Balmoral (VL)		1969	1975	1706	1674	1603		
	2202	2714	2755	2325	1952	1912	-802	-29.6%
Campbellton								
Campbellton (C)	10175	9073	8404	7384	6883	7047		
Addington (P)	2653	3208	3014	2727	656	698		
Atholville (V)	2291	1501	1376	1317	3570	3290		
Tide Head (VL)	737	1085	1170	1075	938	951		
	15856	14867	13964	12503	12047	11986	-2881	-19.4%
Eldon (P)	1467	1260	1005	779	657	674	-586	-46.5%
Kedgwick								
Grimmer (P)	1014	1122	1138	1105	981	n.d.		
Kedgwick (VL)	1054	1129	1221	1146	993	953		
MR Kedgwick (MR)					1979	1986		
	2068	2251	2359	2251	1979	1986	-265	-11.8%
Saint-Quentin								
Saint-Quentin (V)	1793	2264	2424	2250	2194	2141		
Saint-Quentin (P)	1967	1559	1554	1578	1532	1504		
	3760	3823	3978	3828	3726	3645	-178	-4.7%
Restigouche	41121	39921	38701	33834	30955	30700	-9221	-23.1%

Note : (C) = cité; (V) = ville; CR = communauté rurale; (VL) = village; (P) = paroisse. Les données de 1966 pour la région de Durham ne sont pas disponibles car la population de Belledune (qui faisait partie du comté de Gloucester jusqu'au début des années 1990) n'a pas été déclarée séparément dans le recensement de 1966.

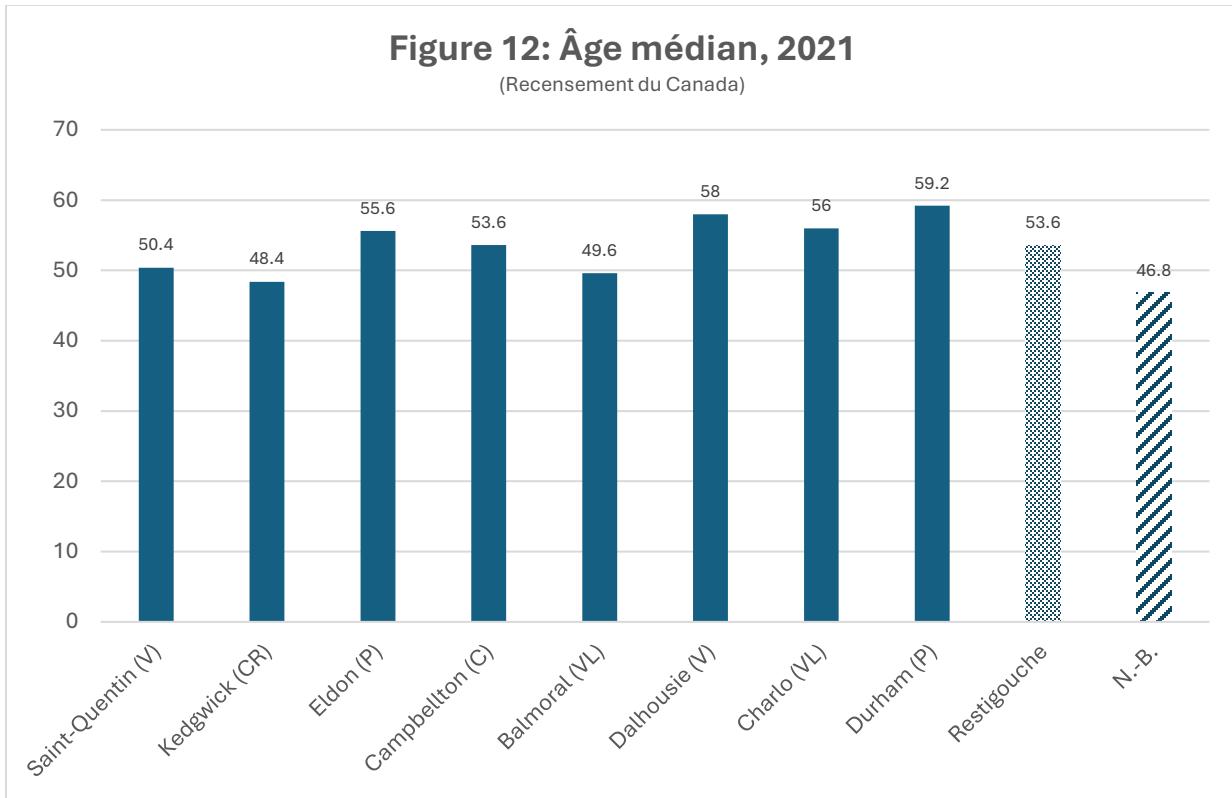
Le dépeuplement des régions de Campbellton et de Dalhousie est un phénomène qui remonte à au moins un demi-siècle et qui est étroitement lié aux transformations technologiques et au déclin du secteur de la transformation des produits forestiers (en particulier l'industrie des pâtes et papiers). Plus à l'est, le dépeuplement remonte à moins loin et est sans doute davantage attribuable aux revers dans le secteur minier.

À l'ouest du Restigouche, le dépeuplement a été beaucoup moins prononcé. Les régions de Kedgwick et de Saint-Quentin dépendent en grande partie de la forêt (y compris pour l'acériculture), mais n'ont pas subi les mêmes revers que les régions de Campbellton et de Dalhousie, frappées de plein fouet par le déclin de l'industrie des pâtes et papiers. En fait, dans la région de Saint-Quentin, la population est demeurée relativement stable, affichant un déclin beaucoup plus faible que dans l'ensemble du Nord du Nouveau-Brunswick.

Comme il fallait s'y attendre, le vieillissement démographique a été beaucoup plus prononcé dans les collectivités où le dépeuplement a été le plus sévère. Comme nous l'avons indiqué précédemment, les migrants sont typiquement de jeunes adultes. Lorsqu'ils quittent une collectivité, cette dernière ne perd pas que ceux qui quittent, mais aussi leurs futurs enfants et petits-enfants.

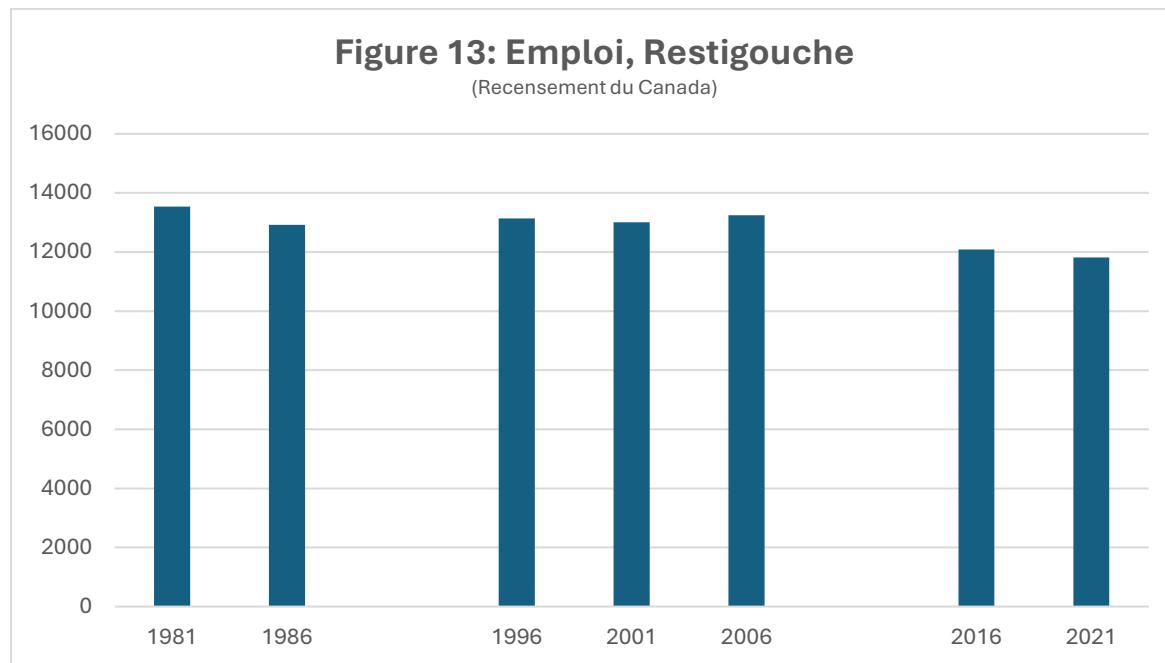
La figure 12 présente l'âge médian de diverses collectivités et unités de recensement pour chacune des huit régions identifiées dans le tableau 2. Nous avons vu précédemment qu'à l'échelle de la province, il ne faut pas sous-estimer le rôle joué un baby-boom hautement inégal dans le vieillissement de ses diverses régions. À l'intérieur du Restigouche, cependant, c'est davantage la tenue de l'économie locale qui explique les différences entre les collectivités. Pour s'en convaincre, il suffit de se tourner vers les collectivités à l'ouest du comté, soit celles de Saint-Quentin et de Kedgwick. Comme il s'agit de collectivités rurales avec une très forte concentration de catholiques, on aurait pu s'attendre à ce qu'elles aient vieilli plus rapidement que l'ensemble du Restigouche. Cela n'a pas été le cas. Leur âge médian en 2021 était en fait sensiblement inférieur à la moyenne

du comté et environ une dizaine d'années plus faible que dans la ville de Dalhousie et la région de Durham.



2. Évolution économique du Restigouche

Si l'on s'en tient uniquement à l'évolution globale de l'emploi, on pourrait être porté à croire que l'économie du Restigouche n'a pas tant souffert au cours des quatre dernières décennies. Lors du recensement de 1981, environ 13,500 résidents du comté occupaient un emploi, un chiffre qui est demeuré relativement stable au cours des 25 années qui ont suivi. En 2016 et 2021, l'emploi dans le Restigouche était plus faible, s'établissant autour de 12,000 (figure 13).

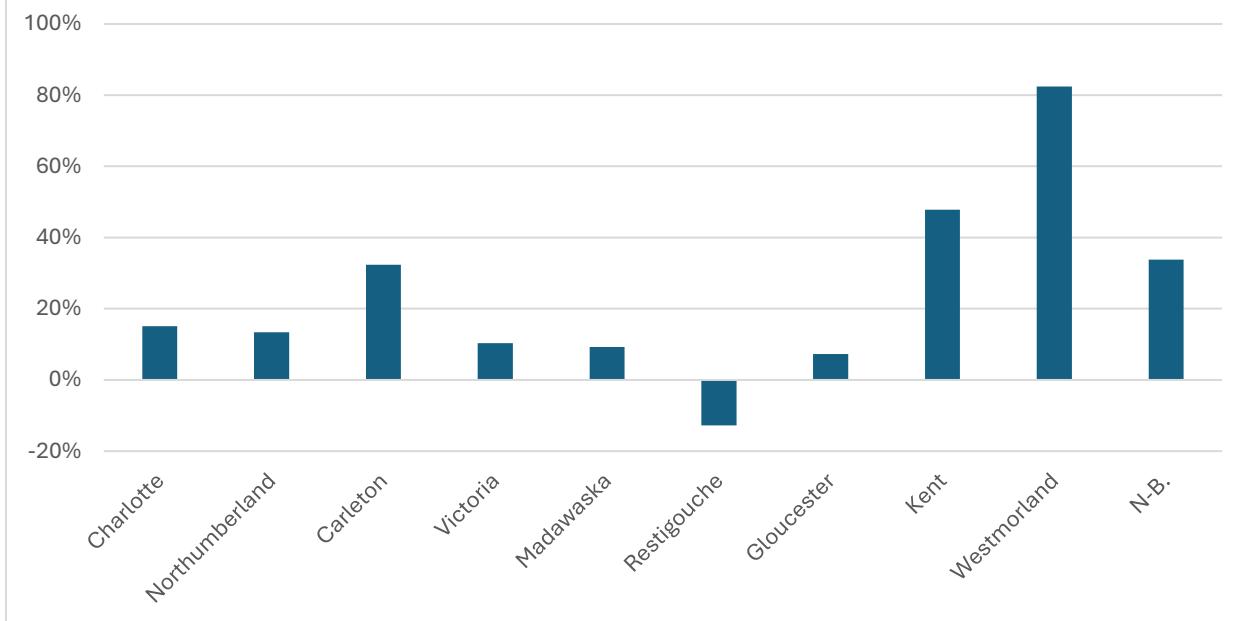


Note : Données non-disponibles pour les recensements de 1991 et 2011.

En comparant le Restigouche au reste du Nouveau-Brunswick, la perspective est cependant différente. Dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick, l'emploi a progressé de plus d'un tiers (34 %) entre les recensements de 1981 et 2021 (figure 14). Dans le Nord de la province, tous les comtés sauf le Restigouche ont affiché une hausse de l'emploi. Dans le Restigouche, l'emploi était en baisse d'environ un huitième (13%).

Figure 14: Croissance de l'emploi, 1981-2021

(Recensement du Canada)



2.1. Le déclin du secteur manufacturier

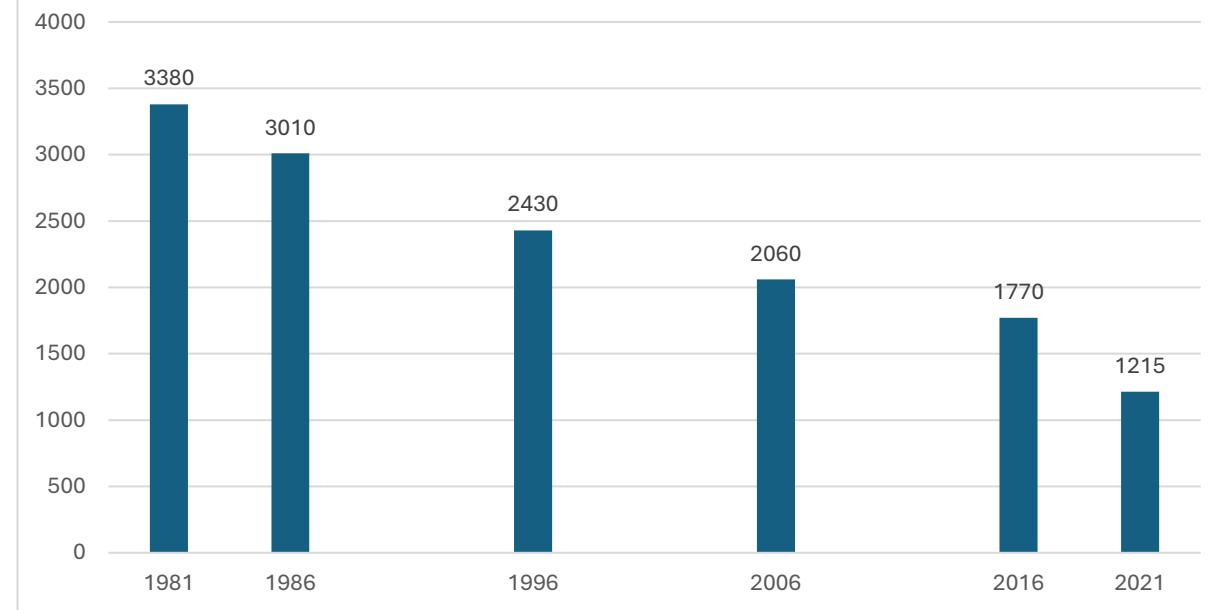
Pour mieux comprendre l'évolution de l'emploi dans le Restigouche, il faut d'abord et avant tout se tourner vers le secteur manufacturier. À l'instar de nombreux autres pays industrialisés, l'emploi dans le secteur manufacturier au Canada a décliné lourdement au fil des années. En 1981, quelques 2.3 millions de Canadiens oeuvraient dans ce secteur, soit près d'un travailleur sur cinq (19%). Quarante ans, plus tard, ce chiffre avait diminué à environ 1.5 millions, soit autour d'un travailleur sur 12 (8%). Plusieurs facteurs ont contribué à ce déclin, y compris les changements technologiques (dont l'automatisation) et la mondialisation (laquelle a été facilitée par la révolution numérique et les progrès en matière de transports).

Au Nouveau-Brunswick, une tendance semblable était à l'œuvre. En 1981, 49,000 personnes sur une population active totale d'environ 300,000 oeuvraient dans ce secteur, soit environ une personne sur six (16%). En 2021, ce secteur comptait environ 31,000 personnes, soit 8% de la main-d'œuvre totale. Dans le Restigouche, le déclin du secteur manufacturier est encore plus frappant (figure 16). En 1981, 3,388 personnes oeuvraient

dans ce secteur, contre seulement 1,215 quarante ans plus tard, une perte de près de deux tiers (64%).

Figure 15: Main-d'oeuvre (population active) dans le secteur manufacturier, Restigouche

(Recensement du Canada)



Note : Données non-disponibles pour les recensements de 1991, 2001 et 2011.

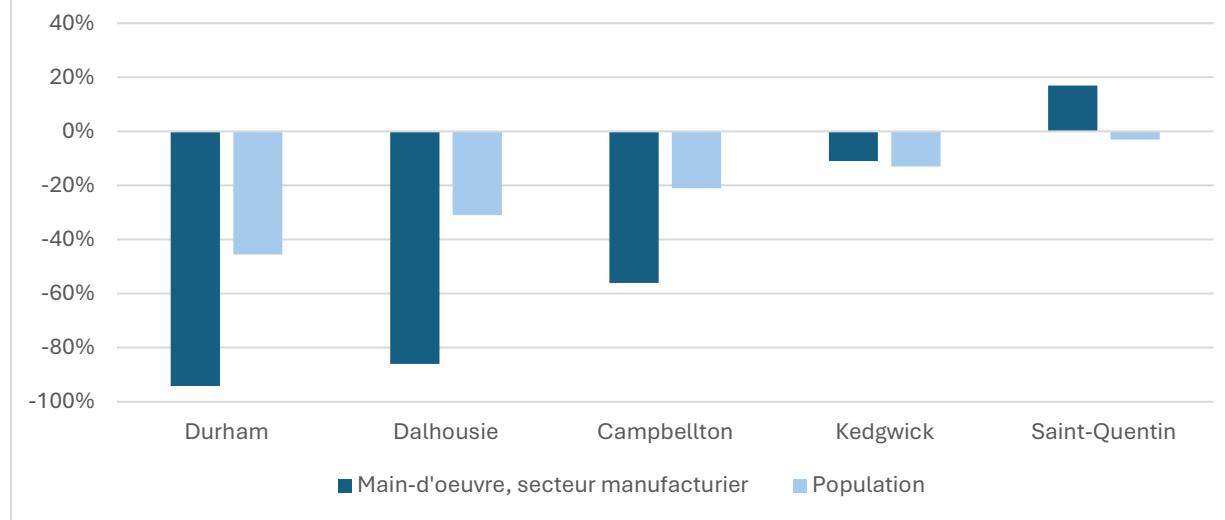
Le lien entre le déclin du secteur manufacturier dans le Restigouche et le dépeuplement est aisément visible dans la figure 16. Celle-ci présente l'évolution de l'emploi dans le secteur manufacturier et celle de la population dans cinq parties du comté : Durham, Dalhousie (régions de Dalhousie et Colborne), Campbellton (régions de Campbellton et Balmoral), Kegdwick, de même que Saint-Quentin.⁶ On peut y constater que les parties qui ont affiché les plus fortes pertes de population, soit Durham et Dalhousie (plus de 30%) sont celles où le secteur manufacturier a été presque complètement décimé. La région de Campbellton, qui a perdu 21% de sa population, a également affiché un très

⁶. Le recensement de Statistique Canada s'applique aux individus et non pas entreprises. C'est donc dire que l'emploi dans le secteur manufacturier (ou tout autre secteur) dans une communauté donnée n'est pas le reflet du nombre d'emplois qu'abrite la communauté, mais plutôt du nombre de gens qui résident dans ladite communauté occupent un emploi dans ce secteur. C'est pour cette raison que nous avons regroupé les régions de Balmoral et Campbellton telles que définies dans le tableau 2 dans une seule région et que nous avons fait de même pour les régions de Dalhousie et de Colborne.

fort déclin de son secteur manufacturier. Par contraste, la région de Saint-Quentin, qui est la seule à avoir vu sa main-d'œuvre dans son secteur manufacturier augmenter, n'a presque pas perdu de population.

Figure 16: Croissance de la main-d'œuvre dans le secteur manufacturier et de la population entre 1981 et 2021

(Recensement du Canada)



2.2. Tendances de la main-d'œuvre dans le secteur public

Les économistes accordent souvent une grande importance au secteur manufacturier car il fait partie de ce que l'on appelle la base économique d'une région. Typiquement orienté vers les marchés d'exportation, ce secteur peut constituer une source d'importants d'« effets induits », non seulement parce que les revenus touchés par ceux qui y travaillent se traduisent par des dépenses dans l'économie locale qui créent à leur tour des emplois, mais aussi parce que les entreprises du secteur font affaire avec des fournisseurs locaux. Dans le cas d'une industrie telle que les pâtes et papiers, historiquement très présent dans le Restigouche, ces effets étaient particulièrement importants, notamment parce qu'elle était une source d'emplois bien rémunérés. Dans la littérature économique, il est commun de lire que pour chaque emploi dans cette industrie, un autre emploi est créé ailleurs dans l'économie régionale. Bien sûr, de tels chiffres ne sont pas uniques au secteur

manufacturier. On peut aisément penser, par exemple, que les emplois dans l'industrie ferroviaire dans la région de Campbellton étaient source d'effets induits d'une ampleur semblable.

Un autre secteur qui comporte d'importants effets induits—notamment en raison de ses salaires souvent élevés—est le secteur public, que nous définissons ici comme étant formé des emplois dans l'administration publique proprement dite, de même que ceux dans les domaines de l'éducation ainsi que la santé et les services sociaux (qui inclut notamment les foyers de soins). Pour mettre en relief le rôle joué par ce secteur dans l'évolution économique du Restigouche, il est utile de comparer le comté à d'autres régions qui ont subi d'importants revers économiques, particulièrement dans le secteur manufacturier. Nous avons retenu ici les comtés de Northumberland et la région de Bathurst. De plus, comme le secteur public tend à être concentré dans les centres urbains, nous avons choisi, pour mieux illustrer son influence, de concentrer notre analyse sur les agglomérations de recensement de Campbellton, Miramichi et Bathurst.⁷

Les chiffres sur la main-d'œuvre dans le secteur public ne sont disponibles de manière comparable qu'à partir de 1996. Le tableau 3 présente des données sur la population, de même que de la main-d'œuvre dans les secteurs manufacturier et public dans les agglomérations de recensement de Miramichi, Bathurst et Campbellton en 1996 et 2021. D'emblée, on peut constater que la main-d'œuvre dans le secteur manufacturier dans les agglomérations Miramichi et de Bathurst a décliné de manière beaucoup plus marquée (deux fois plus rapidement) que dans celle de Campbellton.⁸ Suite à de tels contrecoups, on aurait pu s'attendre à ce que les agglomérations de Miramichi et de Bathurst voient leur

⁷ . Les cartes de ces agglomérations de recensement peuvent être consultées en cliquant les liens suivants : [Campbellton](#), [Bathurst](#) et [Miramichi](#). Les limites de ces agglomérations de recensement ont été modifiée au fil des années. Les données présentées au tableau 3 ont été compilées de manière à les rendre comparables entre les recensements.

⁸ . Le déclin du secteur manufacturier dans la région de Miramichi est plus récente que dans celle de Campbellton et de Bathurst. L'usine de UPM-Kymmene a fermé ses portes vers le milieu des années 2000. Les régions de Campbellton et de Bathurst ont connu tous deux d'importantes pertes d'emplois dans le secteur manufacturier au cours des quatre dernières décennies, mais la région de Bathurst conservait davantage d'emplois en 1996. Cette dernière a depuis lors subi d'importantes pertes d'emplois suite à la fermeture de son usine de pâtes et papier de même que la cessation des activités minières.

population diminuer plus rapidement que celle de Campbellton. Or, ce n'est pas ce qui s'est produit. Pour expliquer cette tournure des choses, il faut se tourner principalement vers l'évolution de l'emploi dans le secteur public.

Tableau 3 : Évolution de la population et de l'emploi dans les secteurs manufacturier et public par agglomération de recensement, 1996 à 2021 (Recensement du Canada)

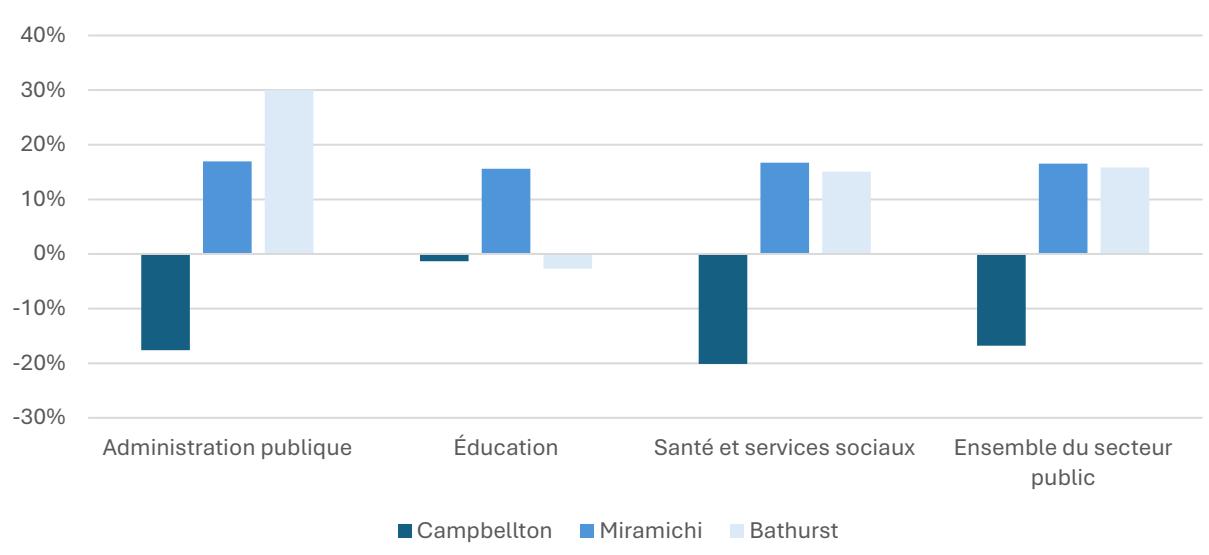
	1996	2021	Var. %
Miramichi			
Population	30196	27593	-8.6%
Secteur manufacturier	2075	845	-59.3%
Secteur public	4030	5385	33.6%
<i>Administration publique</i>	1120	1930	72.3%
<i>Éducation</i>	1120	1150	2.7%
<i>Santé et services sociaux</i>	1790	2305	28.8%
Bathurst	1996	2021	Var. %
Population	35355	31387	-11.2%
Secteur manufacturier	1640	685	-58.2%
Secteur public	4650	5625	21.0%
<i>Administration publique</i>	1375	1775	29.1%
<i>Éducation</i>	1410	915	-35.1%
<i>Santé et services sociaux</i>	1865	2935	57.4%
Campbellton	1996	2021	Var. %
Population	13964	11986	-14.2%
Secteur manufacturier	530	370	-30.2%
Secteur public	2195	2010	-8.4%
<i>Administration publique</i>	415	350	-15.7%
<i>Éducation</i>	580	370	-36.2%
<i>Santé et services sociaux</i>	1200	1290	7.5%

Dans l'agglomération de recensement de Miramichi, la main-d'œuvre dans le domaine de l'administration publique a augmenté de près de trois quarts, en raison principalement de la décision du gouvernement du Canada d'y localiser son centre

d'administration du système de paie Phénix. La main-d'œuvre dans le domaine de la santé et des services sociaux a également connu une hausse importante (plus d'un quart). Dans l'agglomération de Bathurst, l'administration publique a également affiché une hausse notable (+29,1%), mais le gros de la croissance de la main-d'œuvre dans le secteur public a été concentré dans le secteur de la santé et des services sociaux (+57,4%). Par contraste, dans l'agglomération de Campbellton, l'emploi dans le secteur public était en baisse de près d'un dixième (-8,4%).

Le contraste au niveau de la trajectoire de la main-d'œuvre dans le secteur public et entre l'agglomération de recensement de Campbellton et ses homologues de Miramichi et de Bathurst est encore plus frappant si l'on se concentre uniquement sur la période de cinq ans entre les recensements de 2016 et de 2021 (figure 17). Au total, la main-d'œuvre dans le secteur public était en baisse d'environ un sixième (-16,8%) à Campbellton alors qu'il était en hausse de près d'un sixième à Bathurst et Miramichi (15,9% et 16,6% respectivement). Même le secteur de la santé et des services sociaux était en baisse à Campbellton alors qu'ils étaient en forte croissance à Miramichi et Bathurst.

Figure 17: Croissance de la main-d'œuvre (population active) entre 2016 et 2021
(Recensement du Canada)



À l'intérieur du comté de Restigouche, toutes les régions sauf celle de Saint-Quentin ont affiché une baisse de la main-d'œuvre dans le secteur public au cours du quart de siècle entre 1996 et 2021 (tableau 4). Fait à noter, la baisse de la main-d'œuvre du secteur public était concentrée dans la région de Campbellton, dans les domaines de l'administration publique et de l'éducation. Dans le secteur de la santé et des services sociaux, la main-d'œuvre dans la région de Campbellton était en légère hausse, mais cette dernière était relativement faible (+5%, contre 13,2% dans le reste du comté et 29,1% dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick).

Tableau 4 : Main-d'œuvre dans le secteur public, 1996 et 2021(Recensement du Canada)

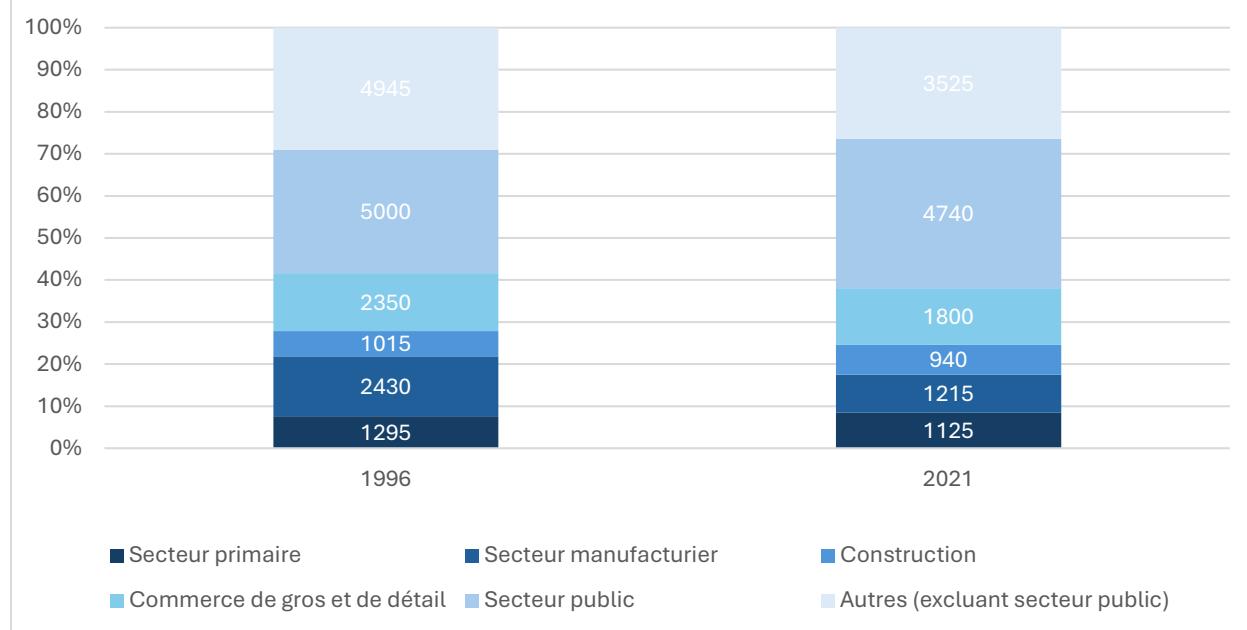
	Administration publique		Éducation		Santé et services sociaux		Ensemble du secteur public	
	1996	2021	1996	2021	1996	2021	1996	2021
Durham	90	25	75	55	115	135	280	215
Dalhousie	310	325	350	330	740	745	1400	1400
Campbellton	480	405	705	425	1445	1520	2630	2350
Kedgwick	50	50	105	40	65	130	220	220
Saint-Quentin	70	75	135	130	120	225	325	430
Restigouche	1040	920	1380	1015	2580	2805	5000	4740
N.-B.	29475	35260	26145	28650	37680	56515	93300	120425

2.3. Autres secteurs

Comme la classification industrielle utilisée par Statistique Canada a fait l'objet de modifications au fil des années, il n'est pas possible de brosser un tableau complet de l'évolution de la composition industrielle du Restigouche. Plusieurs composantes sont cependant restées stables depuis le recensement de 1996, ce qui nous permet de faire certaines comparaisons. La figure 18 présente la ventilation de la main-d'œuvre par secteur pour le Restigouche lors des recensements de 1996 et 2021. Elle montre qu'à l'exception des secteurs manufacturier et public, la composition industrielle de la main-d'œuvre a peu changé au cours du quart de siècle séparant les deux recensements. Le secteur primaire

(dominé par la forêt) continue d'occuper près d'une personne sur dix. Ce qui a changé, en revanche, c'est la taille de la population active. En 1996, 17 000 personnes faisaient partie de la main-d'œuvre restigouchoise. En 2021, ce chiffre s'établissait à un peu moins de 13,500. Pour comprendre ce qui se trouve derrière ce déclin marqué, il faut se tourner vers les données sur le chômage.

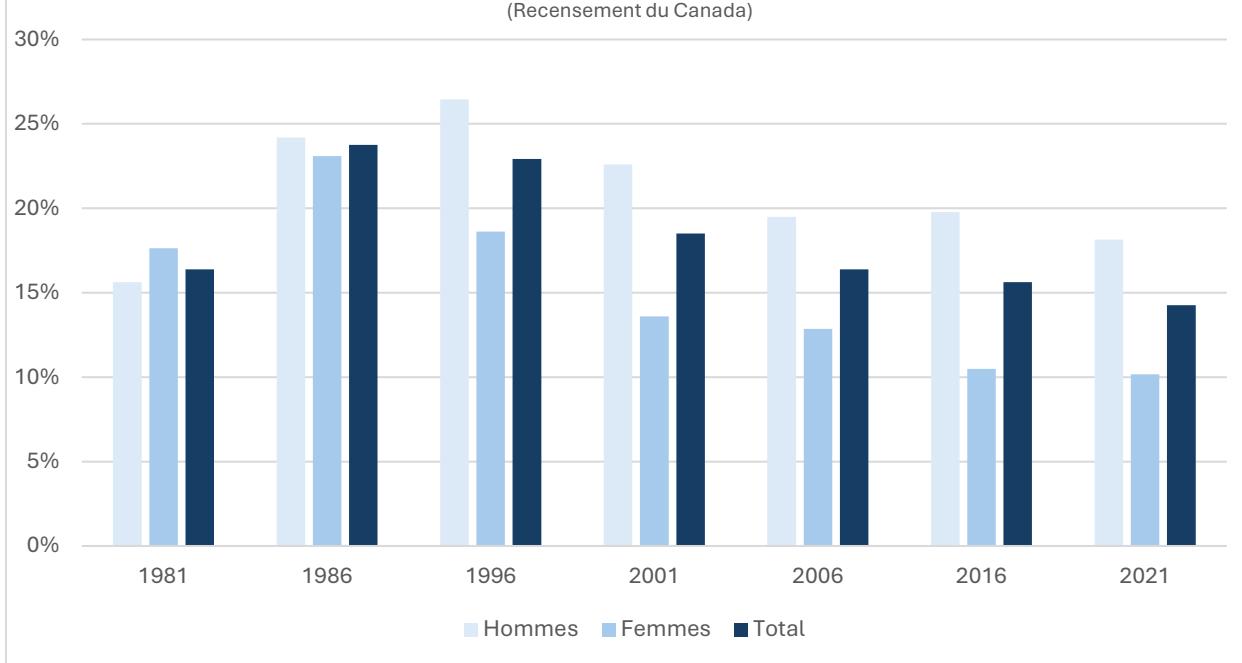
Figure 18: Main-d'œuvre (population active) par secteur, Restigouche
(Recensement du Canada)



2.4 Taux de chômage et taux d'activité

Il peut paraître surprenant que le Restigouche ait perdu environ 3,500 travailleurs et travailleuses entre 1996 et 2021 alors son nombre d'emplois n'a diminué que d'environ 1,300 (voir figure 13). C'est parce que la main-d'œuvre (également connue sous le nom plus technique de « population active ») inclut à la fois les individus qui ont un emploi et ceux qui n'en ont pas mais qui en cherchent un activement (les chômeurs). Or, le nombre de chômeurs au cours a diminué beaucoup plus rapidement que le nombre de travailleurs au cours de cette période.

**Figure 19: Taux de chômage
Restigouche**
(Recensement du Canada)



Notes : données non-disponibles pour les recensements de 1991 et 2011.

La figure 19 présente l'évolution des taux de chômage entre les recensements de 1981 et 2021. Plusieurs observations sautent aux yeux. Tout d'abord, le taux de chômage total (hommes et femmes) était plus élevé en 1986 qu'en 1981. Ceci s'explique en partie par une baisse de l'emploi, particulièrement dans le secteur manufacturier. L'autre raison, par contre, c'était que les plus jeunes baby-boomers faisaient encore leur entrée sur le marché du travail durant cette période. L'économie du Restigouche n'étant pas en mesure d'absorber toute cette main-d'œuvre, le chômage a grimpé en flèche. Fait à noter, le chômage était très élevé tant chez les femmes que chez les hommes.

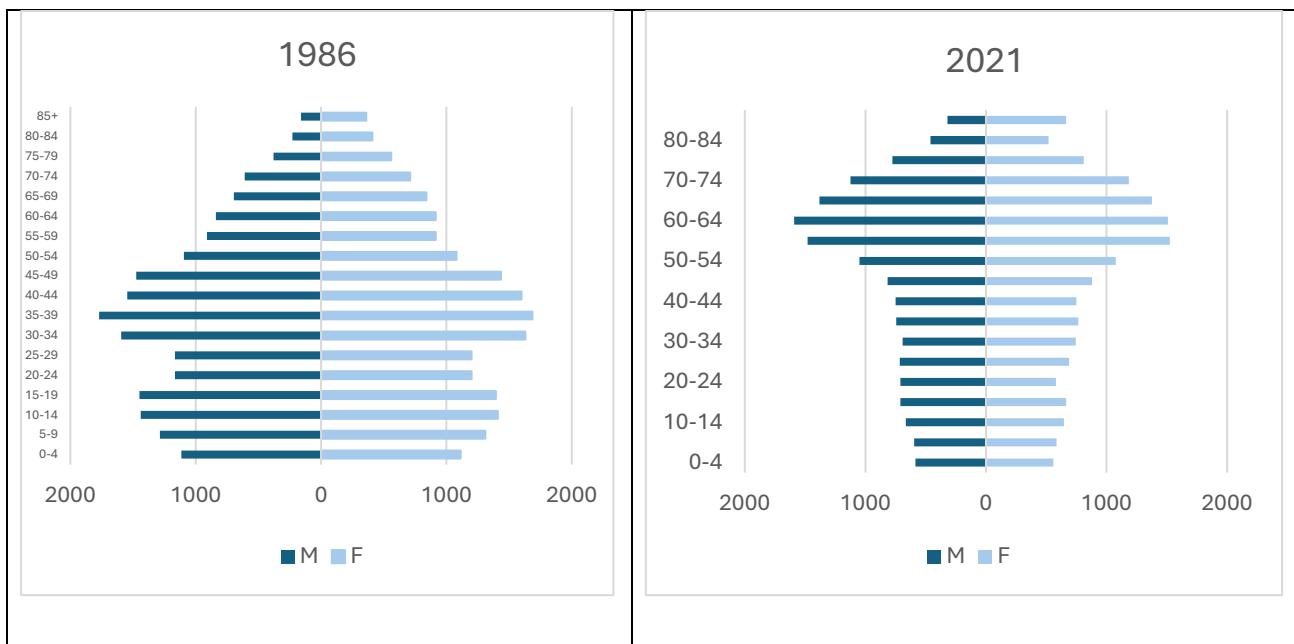
En 1996, alors que tous les baby-boomers étaient dans la fleur de l'âge actif, le taux de chômage total dans le Restigouche demeurait bien au-delà du cap des 20%. Un écart important entre les hommes et les femmes, s'était cependant formé. Alors que le taux des femmes avait diminué significativement, celui des hommes avait continué d'augmenter. Pour y voir plus clair, il faut encore une fois se tourner principalement vers le secteur

manufacturier, où la main-d'œuvre avait continué de décliner à peu près au même rythme qu'au cours des cinq années entre 1981 et 1986. Ce secteur, dominé par l'industrie de la transformation des produits forestiers, employait principalement des hommes.

L'écart des taux de chômage entre les hommes et les femmes s'est depuis lors creusé quelque peu, reflétant encore une fois le déclin continu de l'industrie manufacturière et le fait que les types d'emplois qui ont le mieux tiré leur épingle du jeu, en particulier le secteur de la santé, sont principalement occupés par des femmes (plus de quatre employés du réseau de santé Vitalité sont des femmes). C'est donc dire que la population active du Restigouche s'est « féminisée » au cours des quatre dernières décennies, un phénomène qui reflète à la fois l'évolution de la composition industrielle du comté (voir figure 18) et la tendance lourde de l'accession accrue des femmes au marché du travail. En 1981, environ deux femmes d'âge actif sur cinq (41,1%) étaient active sur le marché du travail, contre deux tiers (67,6%) chez les hommes. En 2021, le taux d'activités des femmes (51,3%) était presqu'égal à celui des hommes (54,8%).

Malgré la hausse importante du taux d'activité des femmes, le taux d'activité total (hommes et femmes) était légèrement plus faible en 2021 qu'en 1981. Cela est attribuable au vieillissement de la population du comté. En 1981, 11,8% de la population d'âge actif était âgée de 65 et plus. En 2021, c'était 31,9%. La figure 20, qui présente la pyramide des âges du Restigouche en 1986 et en 2021, reflète le déclin et le vieillissement de sa population au cours du comté (nous avons sélectionné le recensement de 1986 plutôt que celui de 1981 car la façon dont les données de 1986 ont été compilées par Statistique Canada permet une meilleure comparaison au recensement de 2021).

Figure 20 : Pyramide des âges, Restigouche

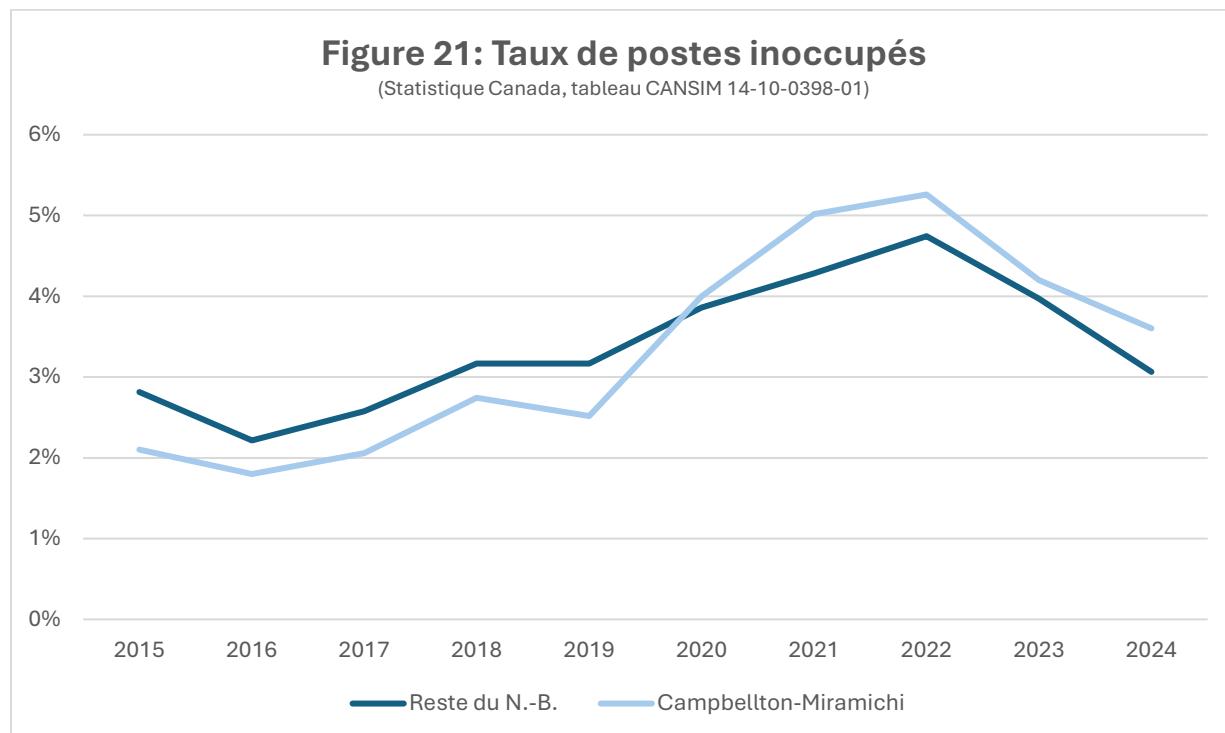


2.5 La paradoxe de la pénurie de main-d'œuvre dans un contexte de chômage élevé

Il peut paraître paradoxal que le Restigouche soit confronté à des pénuries de main-d'œuvre alors que son taux de chômage demeure très élevé. C'est pourtant ce qui se produit. En fait, si l'on se fie aux données disponibles, il semblerait même que le marché du travail dans le comté soit plus serré que dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick. C'est du moins ce qui ressort des chiffres de Statistique Canada sur les taux de postes inoccupés. Les données sur ce sujet ne sont pas disponibles à l'échelle des comtés. Pour obtenir une idée de ce qui se passe dans le Restigouche, il faut se tourner vers ce que Statistique Canada désigne comme étant la région économique de Campbellton-Miramichi, laquelle couvre les comtés de Restigouche, Gloucester et Northumberland. Si l'on se fie à l'information disponible, tout laisse croire que les données à l'échelle de la région économique de Campbellton-Miramichi offrent un portrait assez fidèle de la situation propre au Restigouche. C'est par ailleurs en raison de la relative homogénéité de ses données sur la population active que la

région a été délimitée, principalement aux fins de l'administration du programme d'assurance-emploi.

La figure 21 présente l'évolution des taux de postes inoccupés dans la région économique de Campbellton-Miramichi et dans le reste du Nouveau-Brunswick. Elle montre que les taux étaient en hausse à partir de 2016 et qu'ils ont grimpé en flèche après la pandémie. Cela reflète le resserrement progressif du marché du travail qui a eu cours dans la deuxième moitié de la décennie, de même que les dislocations qui se sont produites dans l'après-pandémie. En 2023 et en 2024, les taux de postes inoccupés ont diminué, un reflet de l'impact cumulatif de l'afflux massif de nouveaux arrivants sur le territoire néo-brunswickois. Le fait que le taux de postes inoccupés demeure au-dessus des niveaux pré-pandémiques dans la région de Campbellton-Miramichi illustre l'étendue de ses besoins en matière de ses besoins en matière de main-d'œuvre. Cela laisse entendre également que marché du travail dans la région serait désormais plus serré que dans le reste de la province.



La coexistence de pénuries de main-d'œuvre et d'un taux de chômage élevé dans le Restigouche, et plus largement dans la région économique de Campbellton-Miramichi, s'explique principalement par le fonctionnement du programme canadien d'assurance-emploi. Malgré les mesures prises par le gouvernement fédéral pour réduire le recours à ce programme (notamment, l'inadmissibilité en raison d'une séparation volontaire), il demeure que ce programme est plus accessible dans certaines régions que dans d'autres. Dans la région économique de Campbellton-Miramichi, il ne faut que 420 heures de travail par année pour être admissible à des prestations est plus faible, comparativement à 700 heures dans une région comme Richibucto-Moncton. Pour de nombreuses personnes à revenu relativement faible, la combinaison travail et assurance-emploi, lorsque disponible, peut s'avérer un choix rationnel. Or, par définition, comme il ou elle doit déclarer être activement à la recherche d'un emploi pour obtenir des prestations, tout prestataire d'assurance-emploi régulier est compté comme chômeur, qu'il soit réellement à la recherche d'un emploi ou non.

2.6 Revenus

Les difficultés économiques et démographiques du Restigouche se reflètent dans les données sur les revenus. Les gens du Restigouche gagnent moins et sont plus dépendants à l'égard des transferts gouvernementaux (e.g., assurance-emploi, assistance sociale, sécurité de la vieillesse) que leurs homologues néo-brunswickois.

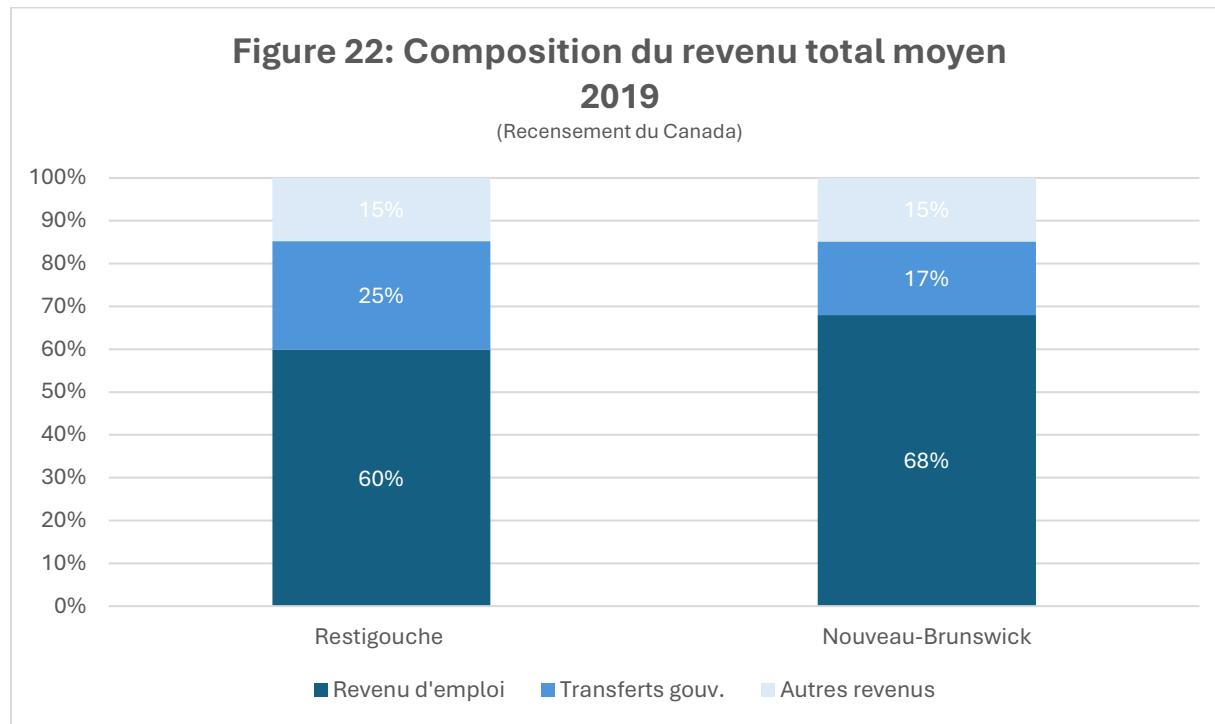
Les recensements quinquennaux offrent des données sur les revenus touchés lors de l'année avant la tenue du recensement. Comme le recensement de 2021 a eu lieu alors que le marché du travail était affecté par la pandémie et les différentes prestations de soutien offertes par les autorités gouvernementales, Statistique Canada a non seulement recueilli des informations sur les revenus touchés en 2020, mais aussi en 2019, soit avant la pandémie. Pour nos fins, nous utilisons ici les données de 2019. Cette année-là, les travailleurs et travailleuses du Restigouche ont touché un revenu d'emploi s'élevant en moyenne à 35 360\$, comparativement à 42 210\$ dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick.

Bien que révélateurs, les chiffres cités ci-dessus ne disent pas tout sur les écarts de revenus entre le Restigouche et le Nouveau-Brunswick. Pour mieux comprendre la situation, il faut se tourner vers le revenu total, soit la somme de tous les revenus touchés par les individus âgés 15 ans et plus divisée par le nombre de ces individus qui ont touché un revenu. Le revenu total est composé de trois sources: revenu d'emploi, transferts gouvernementaux et autres sources (catégorie qui inclut notamment les revenus tirés de placements ou encore de régimes de retraite privés).

La figure 22 présente la composition du revenu total moyen en 2019 pour le Restigouche et le Nouveau-Brunswick par source de revenus. Cette année-là, le revenu total moyen dans le comté (37 960 \$) était 14 % plus faible que dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick (44 040 \$). La composition du revenu total était également sensiblement différente. Comme les gens du Restigouche étaient moins nombreux à travailler et touchaient des revenus plus faibles que ceux de l'ensemble du Nouveau-Brunswick, le revenu d'emploi représente une partie significativement plus faible du revenu total dans le comté (60%) que dans l'ensemble de la province (68%). Les transferts gouvernementaux, pour leur part, occupait une proportion beaucoup plus importante, représentant un quart du revenu total (25,2%) dans le comté, contre environ un sixième dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick (17,2%). Environ un tiers de l'écart de huit points de pourcentage était attribuable à ce que les gens du Restigouche sont proportionnellement plus nombreux à recevoir des prestations d'assurance-chômage.⁹ Le reste de l'écart était sans doute principalement attribuable au fait que les personnes âgées de 65 ans et plus sont proportionnellement plus nombreuses dans le Restigouche, de même que le fait qu'une part plus élevée d'entre elles touche des prestations du supplément de revenu garanti. En moyenne, en 2019, les ménages du Restigouche ont touché des revenus sous forme de transferts

⁹. En 2019, les prestations d'assurance-emploi 5,8 % du revenu total dans le Restigouche, contre 3,3 % dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick. À noter, le revenu moyen d'assurance-emploi était semblable dans les deux entités, ce qui signifie que l'écart était attribuable au fait que le Restigouche comptait proportionnellement beaucoup plus de récipiendaires.

gouvernementaux plus élevés (11 680 \$ par récipiendaire) que dans l'ensemble de la province (10 200 \$).

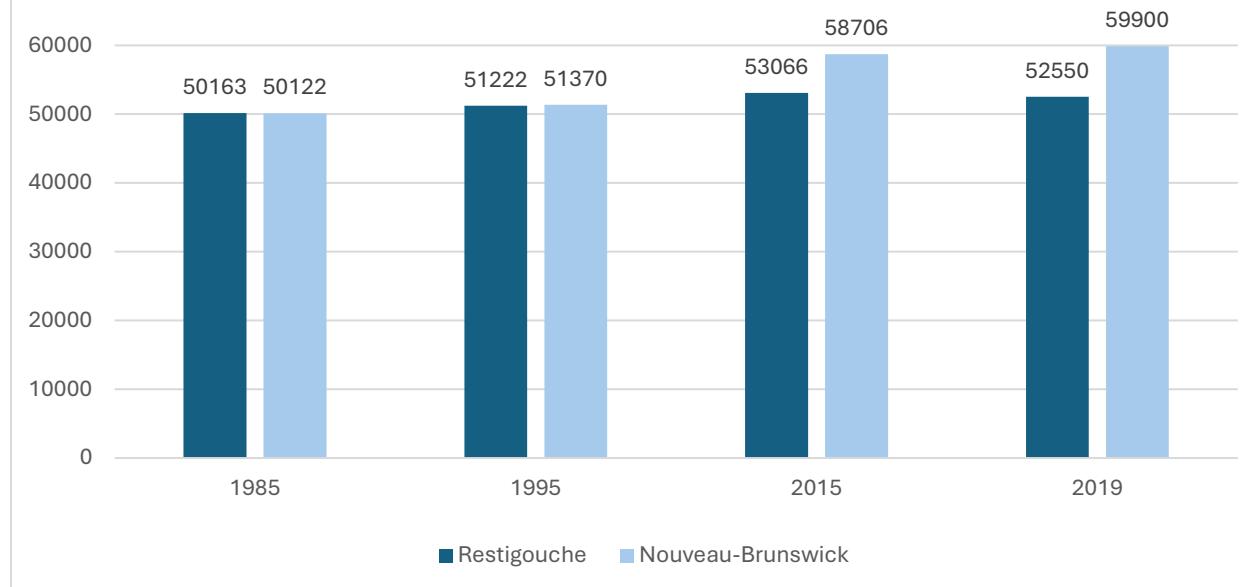


En ce qui a trait aux tendances historiques, nous allons examiner deux indicateurs clés. Le premier est le revenu d'emploi des personnes employées à temps plein à l'année, ajusté pour l'inflation en utilisant l'indice des prix à la consommation. La figure 23 montre l'évolution de cet indicateur en dollars de 2019 pour le comté et l'ensemble du Nouveau-Brunswick pour les années 1985, 1995, 2015 et 2019. Celle-ci montre que le revenu d'emploi moyen était dans le Restigouche était semblable à celui du Nouveau-Brunswick jusqu'au moins vers le milieu des années 1990, après quoi l'écart entre les deux s'est creusé considérablement. En 2019, le revenu moyen dans le Restigouche n'était que légèrement plus élevé qu'en 1995 (+2,6 %), alors que dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick il était en hausse d'un sixième (16,6 %). De nombreux facteurs expliquent cet écart, y compris le déclin plus prononcé du secteur manufacturier (en baisse de 41 % dans le Restigouche,

contre 33 % à l'échelle du Nouveau-Brunswick), de même qu'une plus faible croissance de l'emploi dans le secteur public (+8,7 % dans le Restigouche contre 29,1 % dans l'ensemble de la province).

Figure 23: Revenu d'emploi moyen, employés à temps plein et à l'année (\$ constants de 2019)

(Recensement du Canada et Statistique Canada, tableau CANSIM 18-10-0005-01)



Le deuxième indicateur clé est le revenu total moyen. Comme c'était le cas pour le revenu d'emploi, le revenu total moyen des ménages du Restigouche était à peu près comparable à celui de l'ensemble des ménages du Nouveau-Brunswick en 1985. Entre 1985 et 2019, le revenu réel moyen a augmenté de 22 % dans le Restigouche. En soi, il s'agit d'une bonne nouvelle. La moins bonne nouvelle, cependant, c'est qu'il a progressé environ deux fois moins rapidement que dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick (+41%).

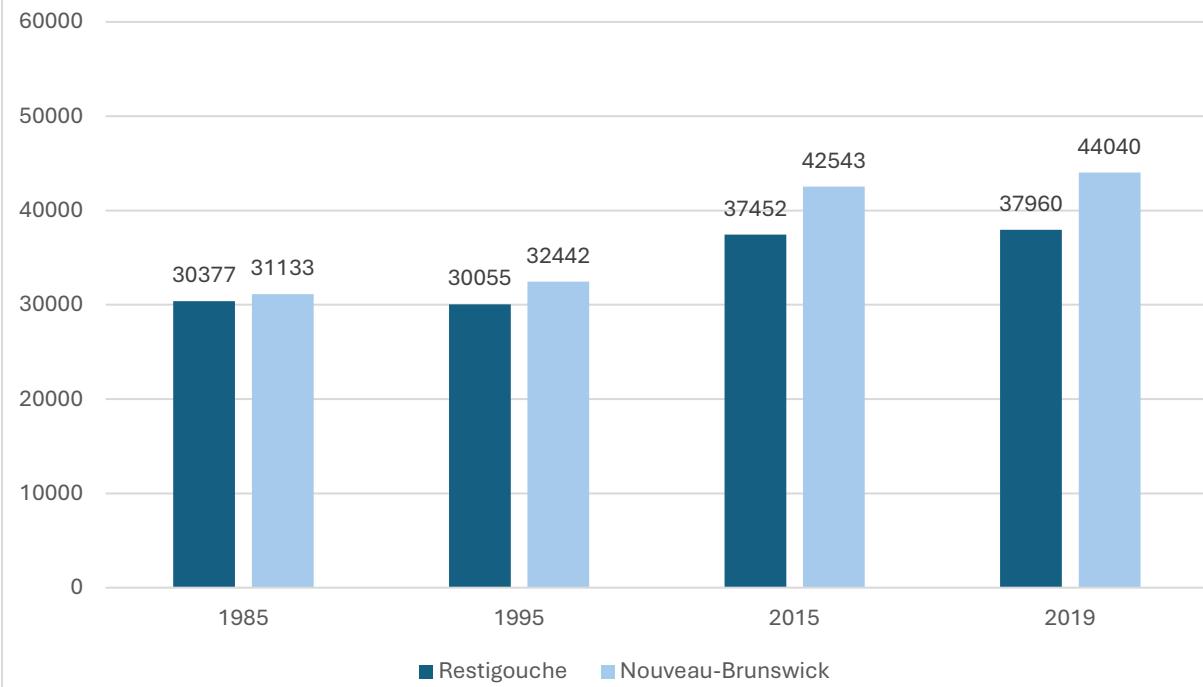
Deux principaux facteurs expliquent cet écart dans la progression du revenu total moyen. Le premier a trait à la trajectoire du revenu d'emploi. Comme nous l'avons vu précédemment, le revenu d'emploi moyen a progressé moins rapidement dans le

Restigouche que dans le Nouveau-Brunswick. Les chiffres sur l'emploi ont également suivi des trajectoires divergentes. Entre les recensements de 1986 et 2021, l'emploi a diminué de près d'un dixième dans le Restigouche (-9,4%), alors que dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick, il a augmenté de près de trois dixièmes (+28,1%). Tant dans le Restigouche que dans le Nouveau-Brunswick, la part occupée par le revenu d'emploi dans le revenu total a diminué au fil des années en raison du vieillissement de la population. Le déclin a cependant été beaucoup plus prononcé dans le Restigouche que dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick. En 1985, le revenu d'emploi représentait 72,7% des revenus touchés par les ménages du Restigouche, une proportion semblable à celle pour l'ensemble du Nouveau-Brunswick (73,2%). En 2019, cette part était tombé à 59,9% dans le Restigouche, contre 68,0% dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick.

La deuxième raison pour laquelle le revenu total moyen a progressé moins deux fois moins rapidement dans le Restigouche que dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick est intimement liée à la première. La dépendance à l'égard des sources de revenu autres que l'emploi, en particulier des transferts gouvernementaux, s'est accrue beaucoup plus rapidement dans le Restigouche que dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick. Une bonne partie de cela s'explique par le fait que le pourcentage de retraités s'est accru plus rapidement dans le Restigouche. Or, en moyenne, les retraités touchent des revenus plus faibles que les gens qui sont sur le marché du travail.

Figure 24: Revenu total moyen (\$ constants de 2019)

(Recensement du Canada et Statistique Canada, tableau CANSIM 18-10-0005-01)



3. Le déclin du Restigouche et le financement municipal

Le déclin démographique et les revers économiques qu'ont subis la plupart des communautés du Restigouche ont eu d'importantes conséquences sur le financement municipal. Celles-ci ont cependant été inégales à travers le territoire du comté.

L'impôt foncier est la source principale de financement des municipalités au Nouveau-Brunswick et au Canada. Il est bon de noter que l'impôt foncier n'a pas de vertus intrinsèques qui en font la source la plus logique et appropriée de financement municipal.¹⁰ Il s'agit plutôt d'un vestige historique. Avant la Confédération, le gouvernement colonial du Nouveau-Brunswick se finançait par le biais de taxes indirectes, principalement les droits d'accise et de douane (une taxe indirecte est une taxe qui est perçue auprès d'un intermédiaire, typiquement une entreprise, plutôt que l'utilisateur final d'un produit). La seule taxe directe acceptable aux yeux des résidents à l'époque était la taxe foncière prélevée par leur municipalité (des municipalités qui, à l'époque étaient peu nombreuses).

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique a accordé les impôts indirects au gouvernement fédéral. Depuis lors, les provinces ont réussi, grâce notamment à une interprétation généreuse du concept de « taxation indirecte » par les tribunaux, à diversifier

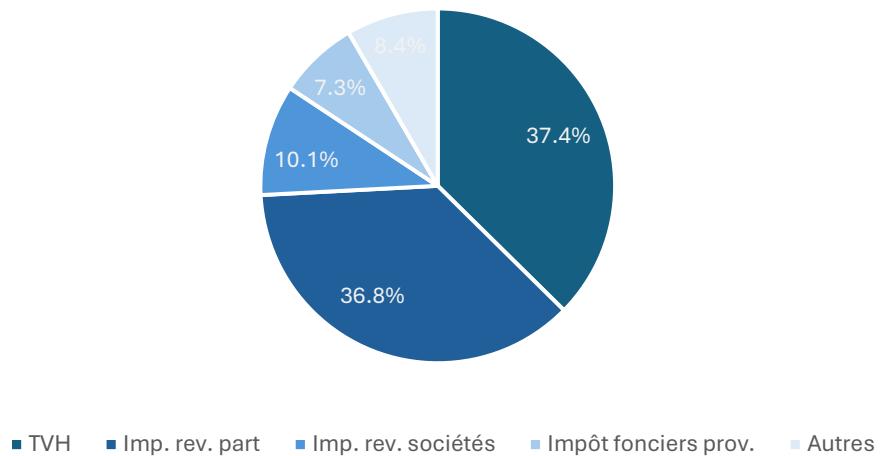
¹⁰. Plusieurs arguments sont couramment utilisés pour soutenir l'idée que la dépendance quasi-exclusive des municipalités à l'endroit de l'impôt foncier est appropriée. L'un d'eux est que l'impôt foncier serait une source de financement stable. La récente flambée des prix de l'immobilier montre que cela n'est pas toujours le cas. Qui plus est, d'autres sources de revenu potentielles sont relativement stables, comme l'impôt sur le revenu des particuliers ou encore les taxes de ventes. Cela a été illustré clairement récemment : les revenus des particuliers, par exemple, n'ont certes pas augmenté récemment au même rythme que la valeur des propriétés résidentielles.

Un autre argument couramment utilisé, notamment dans le rapport Finn, est que l'impôt foncier assure un lien d'imputabilité entre les élus et les résidents, présumément parce qu'il est prélevé sur des actifs situés à l'intérieur des frontières de la municipalité. Cette propriété n'est toutefois pas unique à l'impôt foncier : la même chose peut être dite à propos de l'impôt sur le revenu des particuliers. L'impôt sur le revenu des contribuables est un impôt local en ce sens qu'il est prélevé sur des individus qui habitent une localité particulière. Rien n'empêcherait les gouvernements provinciaux de prélever un impôt sur le revenu des particuliers au nom des municipalités, comme le fait Ottawa pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Les résidents de ladite municipalité pourraient ensuite tenir imputable leur administration municipale pour les impôts qui lui sont versés, comme c'est le cas pour les taxes foncières prélevées par le gouvernement provincial et transférés aux municipalités. Certains rétorqueront que des résidents pourraient vouloir déménager dans une autre collectivité limitrophe pour éviter des impôts élevés dans certaines municipalités. C'est exactement l'un des arguments qui ont motivé la récente réforme municipale au Nouveau-Brunswick.

considérablement leur assiette fiscale (figure 25). La quasi-totalité des impôts prélevés par le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'existaient pas au moment de la Confédération. Les municipalités, pour leur part, continuent de dépendre presqu'entièrement de l'impôt foncier pour leurs recettes autonomes (c'est-à-dire les recettes autres que les transferts provenant d'autres ordres de gouvernement), comme c'était le cas avant la Confédération. Les municipalités n'ont pu diversifier leur assiette fiscale car elles sont sous juridiction provinciale et le gouvernement du Nouveau-Brunswick ne leur a pas permis de le faire.

Figure 25: Recettes autonomes du gouvernement du Nouveau-Brunswick, 2023-24

(Comptes publics du Nouveau-Brunswick)



Le tableau 5 présente l'évolution de l'assiette fiscale ajustée pour l'inflation¹¹ des municipalités (cité, villes et villages) en existence dans le comté de Restigouche avant la récente réforme de la gouvernance locale, de même que celle de l'ensemble des entités

¹¹. L'indice utilisé pour refléter l'inflation est l'indice implicite de prix des dépenses de consommation finale des administrations publiques pour le Nouveau-Brunswick (Statistique Canada, tableau CANSIM 36-10-0223-01). Comme les données de cette série n'étaient disponibles que jusqu'en 2023, nous avons utilisé l'indice des prix à la consommation pour le Nouveau-Brunswick (Statistique Canada, tableau CANSIM 18-10-0005-01) pour refléter l'évolution des prix en 2024.

municipales néo-brunswickoises. Comme le ministère de l'Environnement et de la Gouvernance locale continue de publier des renseignements à ce sujet sur les anciennes municipalités malgré la réforme, la période couverte s'étend de 1986 à 2024. Cela dit, nous ne présentons pas la valeur de l'assiette fiscale pour l'ensemble des entités municipales du Nouveau-Brunswick pour l'année 2024 car celle-ci fournirait un aperçu trompeur de la tendance historique en raison du fait que la réforme a mené à une municipalisation accrue du territoire. Fait également à noter, le ministère a continué de publier les informations sur le territoire de l'ancien village de Kedgwick après la création de la collectivité rurale. La même chose s'applique aux territoires des anciens villages d'Atholville et d'Eel River Crossing avant l'annexion de certains territoires limitrophes. Afin d'assurer la comparabilité dans le temps, les données présentées dans le tableau 5 s'appliquent aux anciens territoires de ces quatre municipalités.¹²

Tableau 5 : Assiette fiscale municipale, anciennes municipalités du Restigouche et ensemble des municipalités du Nouveau-Brunswick

	Assiette fiscale municipale* (en millions de dollars de 2024)					
	1986	1996	2006	2016	2021	2024
Charlo VL	73.3	83.4	83.3	95.0	99.3	102.7
Dalhousie V	501.0	556.8	495.5	269.3	256.7	249.4
Eel River Crossing VL	39.2	61.0	60.8	54.2	53.8	55.3
Balmoral VL	71.0	87.3	85.6	112.0	116.8	115.1
Campbellton C	578.3	638.9	577.2	699.1	684.2	669.6
Atholville V	177.7	135.5	236.6	153.6	156.1	117.3
Tide Head V	51.6	65.3	66.1	71.8	70.7	75.5
Kedgwick VL	51.5	58.1	61.2	60.6	64.1	65.0
Saint-Quentin V	121.9	143.8	152.0	155.3	153.6	153.1
Total, entités municipales du N.-B.	32,284.3	39,484.7	46,135.3	55,419.0	59,204.4	--

Source : Ministère de l'Environnement et de la Gouvernance Locale, *Rapport annuel des statistiques municipales*, années diverses. Les données extraites sont les suivantes : « assiette fiscale pour le taux de taxe locale » (1986), « assiette fiscale municipale totale » (2006), « assiette fiscale municipale pour le taux » (2016, 2021), « évaluation » (somme des montants pour les secteurs résidentiel, non-résidentiel et industriel lourd, 2024).

¹². Ce n'est pas le cas, cependant, pour Jacquet River, raison pour laquelle cet ancien village n'est pas présenté dans le tableau 5.

À l'échelle du Nouveau-Brunswick, l'assiette fiscale des entités municipales s'est accrue de 83% entre 1986 et 2021, une croissance qui a été relativement stable au fil du temps. Dans le Restigouche, aucune ancienne municipalité n'a connu une telle croissance. Le village de Balmoral est l'entité qui a connu la plus forte augmentation, soit de 64,4%. Viennent ensuite Eel River Crossing (+37,2%), Tide Head (+37,1%), Charlo (+35,4%), Saint-Quentin (+26%), Kedgwick (+26%) et Campbellton (+18,3%). Atholville (-40,0%) et Dalhousie (-48,2%) ont affiché un déclin de leur assiette fiscale.

De nombreux facteurs expliquent l'évolution plus lente, voire le déclin des assiettes fiscales des collectivités du Restigouche, dont bien sûr un déclin démographique généralisé et, dans certains cas, une désindustrialisation marquée. Un autre facteur est l'évolution plus lente des prix de l'immobilier résidentiel, lequel a été fortement affecté par le déclin démographique. Selon les données du recensement, la valeur moyenne des logements dans le Restigouche en 1986 s'élevait à 44 136\$, soit un niveau à peu près comparable à celui de l'ensemble de la province (50 004\$). Trente-cinq ans plus tard, en 2021, le logement moyen dans le Restigouche avait une valeur de 135 000 \$, soit environ un tiers moins que dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick (207 800\$).

À son tour, l'évolution des prix des logements explique sans doute en bonne partie pourquoi les assiettes fiscales des municipalités ont augmenté malgré le déclin démographique affiché à travers la plupart de collectivités du Restigouche. Entre 1986 et 2021, la valeur moyenne du logement a plus que triplé entre (+205 %). Pour sa part, l'indice des prix utilisé pour estimer l'augmentation des coûts auxquelles ont fait face les municipalités (voir note 11), a augmenté dans une proportion plus faible (+166,8%).

L'enjeu de l'équité horizontale (c'est-à-dire entre les différents gouvernements d'un même ordre, que ceux-ci soient des provinces ou encore des municipalités) est complexe. On ne peut conclure qu'une municipalité a vu sa posture financière s'améliorer simplement parce que son assiette fiscale s'est agrandie plus rapidement qu'une autre. Une hausse de l'assiette fiscale en termes réels (c'est-à-dire après avoir tenu compte de la hausse des niveaux des prix) peut découler de la croissance démographique, et celle-ci entraîne à son

tour des coûts supplémentaires. Ce que l'on peut aisément conclure, cependant, c'est qu'une baisse marquée de l'assiette fiscale d'une entité municipale est une très mauvaise nouvelle. La plupart des dépenses d'une municipalité—qu'il s'agisse du réseau routier, du son système d'eaux et d'égout, du service de protection contre les incendies ou encore des frais associés aux autres infrastructures en place—sont difficilement compressibles sans réduire la qualité des services. Pour une ville comme Dalhousie, qui a vu son assiette fiscale de presque moitié en l'espace de 15 ans (de 2006 à 2021), des choix très difficiles ont dû être faits, lesquels ont eu une incidence significative sur les services offerts à leurs citoyens et les impôts que ceux-ci doivent verser.

3.1 Évolution des recettes municipales

Tel qu'indiqué précédemment, au Nouveau-Brunswick, les entités municipales se financent presqu'entièrement par le biais de l'impôt foncier. En 2024, ce dernier représentait 84,5% des recettes des gouvernements locaux. La vente de services (dans la plupart des municipalités, on parle principalement des services d'eau et d'égouts) représentait 5,4%, la subvention inconditionnelle provinciale dite de financement communautaire (autrefois principalement connu sous le nom de « péréquation ») occupait 4,6% et les autres revenus et transferts les 5,5 % restants des recettes.

Le gouvernement provincial s'est désengagé considérablement à l'égard du financement municipal au fil des années. En 1991, les subventions inconditionnelles provinciales représentaient 29,0% des recettes municipales. Trente ans plus tard, en 2021, cette proportion avait diminué de plus de trois quarts, passant à 7,2%. En 2024, suite à la réforme de la gouvernance locale qui a réduit le financement aux municipalités, c'était 4,6%, comme nous venons de le voir.

Tableau 6 : Recettes des municipalités et part occupée par la subvention inconditionnelle provinciale (\$ de 2024)

	1991			2021			Subv. incond. en % revenus	
	Mandat	Subv. incond.		Mandat	Subv. incond.		1991	2021
		Total	Subv. incond.		Total	Subv. incond.		
Charlo	923,262	725,778	1,678,489	1,460,638	102,001	1,830,698	43.2%	5.6%
Dalhousie	7,429,142	3,769,688	12,056,181	4,500,667	1,536,536	6,481,759	31.3%	23.7%
Eel River Crossing	600,633	550,585	1,254,682	1,218,129	441,894	1,804,847	43.9%	24.5%
Balmoral	904,041	770,356	2,048,059	1,680,677	116,355	2,278,245	37.6%	5.1%
Campbellton	10,284,168	6,108,997	17,849,190	12,153,821	2,070,607	16,207,374	34.2%	12.8%
Atholville	1,839,030	588,222	2,489,895	3,715,886	325,983	4,393,428	23.6%	7.4%
Tide Head	522,138	292,270	816,661	1,063,674	37,236	1,120,597	35.8%	3.3%
Kedgwick	646,728	520,693	1,470,462	1,664,778	305,219	2,130,030	35.4%	14.3%
Saint-Quentin	1,239,845	641,524	2,141,524	2,227,902	468,813	3,412,169	30.0%	13.7%
Total, N.-B.	509,911,690	241,951,478	834,850,102	886,079,623	77,337,200	1,078,206,766	29.0%	7.2%

Source : Ministère de l'Environnement et de la Gouvernance Locale, *Rapport annuel des statistiques municipales*, années diverses.

Le tableau 6 présente l'évolution des recettes municipales des collectivités ajustées selon l'inflation à l'aide du même indice des prix utilisé pour le tableau 6 (voir note 11). Le tableau illustre le désengagement provincial à l'égard du financement municipal et son corollaire, soit la dépendance accrue à l'égard de l'impôt foncier (mandat). Au fil des années, le gouvernement provincial a continué d'accorder davantage de financement aux municipalités moins nanties qu'à celles qui le sont davantage. Là où le bât blesse, c'est surtout au niveau de son engagement dramatiquement plus faible à l'égard du financement municipal.

Ce désengagement a frappé les municipalités moins nanties beaucoup plus durement que celles qui le sont davantage. Nous avons vu précédemment que la ville de Dalhousie a vu son assiette municipale décliner grandement au cours des dernières décennies. Ce déclin s'est traduit par une baisse très importante de ses revenus tirés de l'impôt foncier. Or, loin de lui venir en aide pour contrecarrer les effets de ses pertes de revenus, le financement provincial accordé à la ville a piqué du nez, diminuant de trois cinquièmes (59,2%). Quant à la cité de Campbellton, son assiette fiscale est demeurée plus stable et ses recettes fiscales étaient en hausse (en raison d'une hausse d'impôt, comme nous allons le voir plus loin). Il demeure que la part occupée par la subvention inconditionnelle dans ses recettes est passée de 34,2% à 12,8%. Dans le Restigouche, le village de Charlo est celui qui a vu la part occupée par la subvention diminuer le plus, étant passée de 43,2% en 1991 à 5,6% en 2021.

Bien sûr, en examinant les recettes sur une base par habitant, on remarquerait que les écarts entre les municipalités moins et plus nanties sont beaucoup plus faibles. C'est là cependant une mince consolation lorsqu'on considère qu'une bonne partie des dépenses des municipalités sont difficilement révisables à la baisse sans nuire sérieusement à la qualité des services.

3.2. Évolution du fardeau fiscal

Le désengagement du gouvernement provincial à l'égard du financement municipal s'est traduit par une hausse considérable du fardeau fiscal municipal un peu partout à travers la province. En 2021, le taux d'imposition résidentiel dans l'ensemble des municipalités (cités, villes et villages) du Nouveau-Brunswick s'élevait à 1,5486\$ par 100\$ d'évaluation foncière. Dans les années 1990, le ministère de l'Environnement et de la Gouvernance locale ne publiait une donnée semblable pour l'ensemble des municipalités. Des données étaient cependant disponibles pour quatre différents groupes de municipalités. Le taux moyen pour le groupe « B », dans lequel se retrouvait Campbellton et Dalhousie, était de 1.3637\$. Celui pour le groupe « C », qui comprenait Atholville, s'élevait à 1.1030\$. Enfin, le taux moyen pour le groupe « D », qui incluait les autres municipalités du Restigouche (les villages), était de 0.9601\$. En 2021, la classification municipale du ministère comprenait trois plutôt que quatre groupes : les cités, villes et villages.¹³ Les cités affichaient un taux moyen de 1.6327\$, alors que dans les villes et village, il s'élevait à 1.4158\$ et 1.3536\$ respectivement.

Le tableau 7 présente des donnée le fardeau fiscal en 1996 et 2021 dans diverses collectivités du Restigouche, de même que dans trois autres municipalités du Nouveau-Brunswick : Richibucto, Bouctouche et Quispamsis. Les municipalités de Richibucto ont été sélectionnées en raison du fait que leur population sont demeurées relativement stables entre 1996 et 2021 et que leur taille est semblable à celles de la plupart des municipalités du Restigouche, à l'exception de Campbellton. Quant à Quispamsis, dont la population en 1996 était comparable à celle de Campbellton, elle a été sélectionnée en raison de sa forte croissance démographique et de son niveau de prospérité nettement supérieur à la moyenne provinciale.¹⁴

¹³ . Les données sur les collectivités rurales et la municipalité régionale de Tracadie étaient publiées séparément.

¹⁴ . La population de Richibucto s'élevait à 1,414 en 1996 et 1,411 en 2021, celle de Bouctouche était de 2,459 en 1996 et 2,513 en 2021, alors que celle de Quispamsis a plus que doublé, passant de 8,839 à 18,768. Aucune de ces trois municipalités a connu une modification significative de ses frontières.

Le tableau 7 montre que dans toutes les municipalités du Restigouche sauf une (Eel River Crossing), les taux d'imposition résidentiels étaient plus élevés que la moyenne de leurs groupes respectifs, et ce, tant en 1996 et 2021. Le taux d'imposition le plus élevé du Restigouche se trouvait dans la cité de Campbellton. En fait, celle-ci affichait le taux le plus élevé de l'ensemble du Nouveau-Brunswick après la municipalité de Saint-Jean (aux prises avec des difficultés financières très sérieuses), ici également tant en 1996 qu'en 2021. La ville de Dalhousie, avec un taux de 1,7536\$ en 2021, n'était cependant pas loin derrière. En général, on remarque que les taux en 2021 dans la plupart des municipalités du Restigouche étaient plus élevés qu'à Richibucto et Bouctouche. Bien que de nombreuses variables soient en cause, il est bon de noter que toutes les collectivités du Restigouche ont affiché une perte de population appréciable, alors que la population des deux municipalités de Kent était stable.

Tableau 7 : Taux d'imposition résidentiel, impôt résidentiel en pourcentage du revenu des ménages et revenu moyen des ménages

	Taux d'imposition résidentiel		Impôt résidentiel en % du revenu des ménages		Revenu des ménages moyens
	1996	2021	1996	2021	
Charlo	1.2915	1.4706	1.7%	1.9%	95,600
Dalhousie	1.3765	1.7536	2.2%	2.9%	64,200
Eel River Crossing	1.18	1.32	n.d.	n.d.	n.d.
Balmoral	1.36	1.4391	1.7%	2.4%	80,600
Campbellton	1.4875	1.7763	2.9%	4.4%	64,400
Atholville	1.0863	1.5044	n.d.	n.d.	n.d.
Tide Head	1.0103	1.5053	1.5%	2.1%	97,600
Kedgwick	1.1997	1.5669	n.d.	n.d.	n.d.
Saint-Quentin	1.02	1.4984	2.0%	2.6%	69,600
Richibucto	1.2297	1.4525	2.5%	2.3%	61,400
Bouctouche	0.9677	1.35	2.0%	2.7%	76,600
Quispamsis	1.0791	1.3428	1.8%	2.6%	133,000

Sources : Ministère de l'Environnement et de la Gouvernance Locale, *Rapport annuel des statistiques municipales*, années diverses et Recensement du Canada.

Le taux d'imposition résidentiel est souvent utilisé pour mesurer l'ampleur du fardeau fiscal supporté par les ménages. Malgré que son utilisation soit répandue, cet indicateur peut être trompeur. Un bien meilleur indicateur sont les recettes d'impôt foncier municipal (mandat) en pourcentage du revenu des ménages (après tout, c'est avec son revenu et non pas sa maison qu'on s'acquitte de ses impôts). Lorsqu'on se concentre sur celui-ci on remarque que Campbellton est de loin la ville où le fardeau fiscal est le plus élevé, soit 4,4%. Dalhousie arrive au second rang (2,9%), mais l'écart qui la sépare de Campbellton est grand. Une des raisons pour cela se trouve dans le fait que la subvention inconditionnelle provinciale représente une plus grande part des recettes à Dalhousie (24%) qu'à Campbellton (13%). Les calculs menant à la détermination de la subvention conditionnelle incluent de multiples variables; la capacité de payer des contribuables n'en est cependant pas une.

Le tableau 7 nous permet également de constater que l'écart en matière de fardeau fiscal entre Dalhousie et Quispamsis n'est pas très grand. Cela dit, l'un des principes de base en matière de fiscalité est la progressivité de l'impôt, un principe qui est généralement violé quand il s'agit d'impôt foncier. L'écart n'est peut-être pas grand entre Dalhousie et Quispamsis en ce qui a trait au pourcentage du revenu occupé par les impôts fonciers, mais ce que cet indicateur ne capture pas, c'est que les contribuables de Quispamsis sont deux fois plus riches que ceux de Dalhousie (et de bien d'autres municipalités du Restigouche, y compris Campbellton).

4. Perspectives futures et pistes de solution

Le Restigouche a connu son lot de défis au cours du dernier demi-siècle. Certains d'entre eux ne sont pas uniques au comté. Le vieillissement accéléré de sa population, par exemple, est étroitement lié à l'ampleur de son baby-boom, lequel a été particulièrement fort dans tout le Nord du Nouveau-Brunswick. De même, la désindustrialisation a frappé l'ensemble de la province. À peu près nulle part, cependant, ce phénomène n'a-t-il été aussi important que dans le comté du Restigouche. Qui plus est, le comté n'a pas pu miser sur l'essor de l'emploi dans le secteur public pour contrer les effets de sa désindustrialisation que d'autres endroits au Nouveau-Brunswick, comme la région de Bathurst ou encore le comté de Northumberland. Sans surprise, certaines municipalités du comté ont dû composer avec des budgets stagneants, voire en déclin marqué, une situation qui a été amplifiée par le désengagement du gouvernement provincial à l'égard du financement municipal.

Au cours des dernières années, cependant, la situation du comté a changé pour le mieux. Pour la première fois en au moins une quarantaine d'années, sa population a augmenté. Longtemps une région que bon nombre de résidents quittaient en quête d'un emploi, le comté gagne désormais plus de gens qu'il n'en perd au reste du monde. L'immigration, qui était autrefois d'une importance marginale, a grimpé en flèche.

Derrière cette transformation importante du visage économique et démographique se trouve de nombreux facteurs qui ont été examinés dans ce rapport, y compris une explosion migratoire sans précédent moderne à l'échelle du pays et la crise nationale d'accessibilité du logement qui s'en est suivie. Le plus important, cependant, est le renversement de la situation de son marché du travail. Pendant de nombreuses décennies, le comté n'arrivait pas fournir suffisamment d'emplois pour sa main-d'œuvre locale, situation qui forçait de nombreux résidents à quitter son territoire. Depuis quelques années, c'est l'inverse qui s'est produit, le comté peinant désormais à trouver la main-d'œuvre dont son économie a besoin. Derrière ce renversement se trouve un phénomène qui ne date pas d'hier : le départ à la retraite graduel de la génération du baby-boom. Ses effets, il faut le dire, ont pris du temps à se faire ressentir car, avant que le comté n'affiche des pénuries de main-

d'œuvre, il fallait que son marché du travail se resserre. C'est ce qui s'est produit depuis peu avant la pandémie. À preuve, le taux de postes vacants de la région de Campbellton-Miramichi est désormais supérieur à celui du reste du Nouveau-Brunswick.

Dans les années à venir, la prospérité et la qualité des services publics offerts dans le Restigouche va dépendre de sa capacité d'attirer suffisamment de nouveaux arrivants pour remplir les postes vacants et assurer la relève entrepreneuriale dans le comté. À cet égard, les chiffres sont clairs. En 2025, environ 600 résidents du Restigouche vont atteindre l'âge officiel de la retraite alors que moins de 300 vont atteindre l'âge officiel de travailler. Bien que la situation devrait s'équilibrer quelque peu au tournant de la décennie, l'écart devrait persister bien au-delà. Présentement, le comté compte environ 400 personnes âgées de 55 ans contre seulement 250 qui sont âgées de cinq ans. C'est donc dire que le comté pourrait devoir compter sur la migration pour combler ses postes vacants pour encore longtemps, surtout lorsqu'on considère que le vieillissement continu de la génération du baby-boomer devrait continuer d'alimenter la demande pour les services locaux tels que les soins de santé et autres services aux aînés.

4.1 La migration internationale et l'avenir du Restigouche

Comme ce rapport l'a illustré, ni la population ni la main-d'œuvre du Restigouche n'aurait pu renouer avec la croissance ces dernières années sans un afflux massif de nouveaux arrivants de l'extérieur du pays.

Or, à l'automne 2024, Ottawa a annoncé un changement de cap majeur en matière de migration internationale. Le 24 octobre, le gouvernement fédéral a dévoilé son plan triennal en matière d'immigration, couvrant la période allant de 2025 à 2027. Dans les versions précédentes de son plan d'immigration, Ottawa prévoyait d'accueillir environ 500 000 immigrants d'ici 2025 et entendait maintenir ce niveau au cours des années suivantes. L'annonce d'octobre comprenait des coupures à aux cibles d'immigration, réduisant le nombre de nouveaux résidents permanents d'environ 465 000 au cours des douze mois se terminant le 30 juin 2024 à 395 000 en 2025, 385 000 en 2026 et 380 000 en 2027. De plus, Ottawa a confirmé son objectif de ramener le nombre de résidents non-permanents à 5% de

la population canadienne d'ici deux ans. Le gouvernement vise à réduire le nombre de résidents non permanents de près d'un million au cours des deux prochaines années (445 901 en 2025 et 445 662 en 2026). Après avoir accueilli environ en moyenne plus d'un million de nouveaux arrivants par année au cours des trois dernières années, Ottawa estime que plus de gens quitteront le pays que n'en entreront en 2025 et 2026. Pour 2027, le gouvernement prévoit que le Canada accueillera un total net de 382 439 nouveaux arrivants, soit environ trois fois moins qu'au cours des deux dernières années.

Les conséquences du nouveau plan d'Ottawa pour le Nouveau-Brunswick commencent à se préciser. La province s'appuie principalement sur deux programmes pour recruter les immigrants : le Programme des candidats des provinces (PCP) et le Programme d'immigration de l'Atlantique. Ensemble, ces deux programmes ont représenté sept admissions sur 10 en 2024, soit environ 11 000 sur un total d'un peu plus que 15 000. Plus tôt cette année, Ottawa a annoncé que l'allocation du Nouveau-Brunswick dans le cadre de ces deux programmes serait réduite de moitié. Si l'on tient compte des autres changements annoncés par Ottawa—y compris la hausse des cibles en matière d'immigration francophone—on peut conclure que l'immigration au Nouveau-Brunswick pourrait être réduite au bas mot par environ un tiers en 2025 et 2026. À cela s'ajoute la réduction de la population des résidents non permanents. Au 1^{er} juillet 2024, le Nouveau-Brunswick comptait 36 591 résidents non permanents, soit 1,2% du total canadien. Si l'on présume que les réductions annoncées par Ottawa seront distribuées uniformément à travers le pays, cela se traduirait par une perte nette d'environ 10 000 d'entre eux. Dans l'ensemble, il est raisonnable de s'attendre à ce que le nombre de nouveaux arrivants internationaux au Nouveau-Brunswick soient au moins 75% plus faible en 2025 et 2026 qu'en 2024.

Ottawa n'a pas précisé ses intentions au-delà de 2027. Deux facteurs sont susceptibles de tirer le gouvernement dans des directions opposées. L'objectif du gouvernement fédéral avec son dernier plan de migration internationale est de stopper la migration internationale pendant les deux premières années pour permettre à l'offre de logements de rattraper la croissance exceptionnellement forte de la demande observée ces dernières années et d'ainsi améliorer l'accessibilité du logement. Il est peu probable

qu’Ottawa augmente la migration internationale au-delà de 2027 à des niveaux qui feraient en sorte que la croissance de la demande de logements dépasse à nouveau largement l’offre. D’un autre côté, après trois années de flux migratoires internationaux très faibles, les travailleurs risquent de se faire très rares alors que le nombre de personnes âgées au Canada continue de grimper (les plans précédents d’Ottawa d’augmenter l’immigration à 500 000 personnes pour 2025 et au-delà visaient spécifiquement à répondre à ces défis potentiels du marché du travail). Dans un tel contexte, il est possible qu’Ottawa décide d’augmenter à nouveau les flux de migration internationale. Si cela se produit, cependant, il faut s’attendre à des hausses modestes et des niveaux qui ne se comparent en rien à ce que nous avons vu au cours des dernières années.

Tout porte donc à croire que l’explosion de la migration internationale à laquelle nous avons assisté dans l’après-pandémie est terminée. Cela risque fort d’avoir d’importantes conséquences pour la trajectoire démographique du Restigouche. Avant la pandémie, peu d’immigrants venaient s’installer dans le Restigouche, ce malgré un marché du travail plus serré (voir figure 21). Ce n'est qu'après la pandémie, alors que la migration internationale explosait, que les immigrants se sont dispersés davantage à l'échelle provinciale, y compris dans le Restigouche. Bien que le comté ait de nombreux atouts pour attirer les nouveaux arrivants—y compris des coûts de logements plus faibles et de nombreux postes qui vont se libérer dans les années à venir—l’expérience récente nous laisse croire que sans un plan concerté de la part des autorités fédérale et provinciale, l’immigration dans le Restigouche est destinée à ralentir dramatiquement au cours des deux prochaines années et à demeurer bien en-deçà des niveaux atteints au cours des dernières années en 2027 et au-delà.

En tant que résidents permanents, les immigrants jouissent d’un droit constitutionnellement garanti de vivre et de gagner leur vie où ils le souhaitent au pays. Cela dit, les gouvernements provinciaux ont leur mot à dire sur le nombre et les caractéristiques des immigrants pour lesquels ils désirent devenir la province d’accueil (« province of landing »). C'est particulièrement le cas dans le cadre de programmes tels que le Programme d’immigration au Canada atlantique (PICA) et le Programme des candidats des provinces (PCP), lesquels permettent de cibler des candidats susceptibles de rester au

Nouveau-Brunswick (s'ils étaient déjà dans la province en vertu d'un permis de résidence temporaire) ou encore de s'y installer.

Si le gouvernement néo-brunswickois joue depuis plusieurs années un rôle clé dans la détermination du nombre et des caractéristiques des immigrants admis au Nouveau-Brunswick, cela n'a pas été le cas pour résidents non-permanents. Le gouvernement fédéral est ultimement responsable pour l'émission de permis de résidence temporaire. Jusqu'à tout récemment, celui-ci ne plafonnait pas le nombre total de permis émis annuellement. Ce nombre était principalement déterminé par la demande provenant des étudiants internationaux, de même que des employeurs qui pouvaient démontrer ne pas être en mesure de trouver localement la main-d'œuvre dont ils avaient besoin. Pour mettre en œuvre son plan de réduction la population des résidents non-permanents, de même que pour contrôler les flux de nouveaux arrivants à partir de 2027, Ottawa a décidé qu'il allait désormais imposer un plafond en matière d'émission de visas de résidence non-permanente. Cela va nécessiter l'établissement de priorités, d'où une première piste de solution pour favoriser l'essor du Restigouche dans les années à venir :

Piste de solution #1 : Le gouvernement provincial, de concert avec son homologue fédéral, doivent tout mettre en branle pour assurer une répartition équitable des nouveaux arrivants néo-brunswickois sur le territoire du Nouveau-Brunswick, une répartition qui tient compte de la réalité démographique—et donc les besoins en matière de main-d'œuvre—de ses différentes régions, y compris le comté du Restigouche.

Pour ce faire, les gouvernements doivent non seulement s'assurer que ses modalités de sélection de nouveaux arrivants reflètent cet objectif, mais aussi offrir des incitatifs financiers pour favoriser le recrutement et la rétention dans les régions comme le Restigouche.

4.2 Le secteur public et l'avenir du Restigouche

L'emploi dans le secteur public est un enjeu critique pour l'avenir du Restigouche pour deux principales raisons. D'une part, le Restigouche est l'une des régions les plus âgées de la province, une région dont les rangs de personnes âgées de plus de 75 ans (et donc

nécessitant plus de soins de santé et autres soins aux aînés) grandissent très rapidement. Pour faire face au défi du vieillissement en offrant des services de qualité disponibles localement, l'emploi dans le secteur public devra augmenter. Pour ce faire, le défi du Restigouche sera d'augmenter les rangs de sa main-d'œuvre locale, un défi dont la solution va inévitablement passer par l'accueil de nouveaux arrivants. À son tour, ces nouveaux arrivants—qui sont dans la très grande majorité de jeunes adultes en âge d'avoir des enfants—devrait faire augmenter la demande pour certains autres services publics, particulièrement dans le secteur de l'éducation.

L'autre raison, bien sûr, est le rôle critique que peut jouer le secteur public dans la stabilisation et la redynamisation des régions économiques qui ont été frappées de plein fouet par la désindustrialisation. Comme ce rapport l'a illustré, au cours du quart de siècle entre 1996 et 2021, l'emploi dans le secteur public a progressé dans endroits comme les RMRs de Miramichi et Bathurst a progressé rapidement, et ce malgré leur déclin démographique. Dans la région de Campbellton, tout comme dans l'ensemble du Restigouche, l'emploi dans le secteur public a décliné. Cette tendance est d'autant plus inquiétante que fossé s'est creusé au cours des dernières années, l'emploi dans le secteur public à Campbellton ayant diminué d'un sixième entre 2016 et 2021 alors qu'il affichait une hausse symétrique (un sixième) à Campbellton et Miramichi.

Piste de solution #2 : La question de l'emploi dans le secteur public soulève des enjeux d'équité interrégionale, tant sur le plan des efforts déployés pour épauler l'économie du Restigouche que sur la viabilité des services publics dans le comté.

Un état des lieux mené par le gouvernement provincial de concert avec les autorités locales et fédérale, s'impose. Une telle initiative est nécessaire à l'établissement d'un plan de redressement avec des objectifs et un échéancier concret.

4.3 Le financement municipal et l'avenir du Restigouche

Des services municipaux de qualité à des taux d'imposition équitables sont essentiels non seulement à la qualité de vie des résidents du Restigouche, mais aussi à sa force d'attrait pour les nouveaux arrivants potentiels. L'une des pierres angulaires du programme Chance égales pour tous du gouvernement de Louis Robichaud était l'idée selon laquelle « les services locaux essentiels doivent être fournis selon des normes uniformes à des charges fiscales uniformes dans toute la province ». Au cours des dernières décennies, le gouvernement provincial s'est clairement éloigné de ce principe fondamental de citoyenneté sociale à l'échelle municipal. La récente réforme de la gouvernance locale n'a fait qu'aggraver les choses.

Contrairement à ce que plusieurs peuvent penser, ce principe d'équité n'équivaut simplement à faire en sorte que les municipalités aient accès à un financement par habitant et des taux d'impôt foncier à peu près égaux. Pour que le financement municipal soit équitable, il faut non seulement que les fardeaux fiscaux (et non les taux d'impôt foncier) soient comparables à l'échelle du territoire mais aussi que le gouvernement tienne compte du fait que certaines municipalités nécessitent davantage de financement que d'autres pour livrer des services comparables. La cité de Campbellton affiche sans doute l'un des fardeaux fiscaux municipaux parmi les plus élevés de la province. La ville de Dalhousie est, pour sa part, sans doute un exemple d'une municipalité où les coûts nécessaires à la prestation de services municipaux comparables à ceux livrés par ses pairs sont nettement plus élevés que la moyenne.

Piste de solution #3 : Le gouvernement provincial doit s'engager à revoir la question du financement municipal au Nouveau-Brunswick afin qu'il soit à la hauteur de l'idéal d'équité qui était au cœur du programme Chances égales pour tous. Pour qu'une telle réforme soit couronnée de succès, elle devrait se fonder sur idéalement sur les trois principes de base suivants :

- Assurer un financement stable et prévisible, permettant une planification rationnelle à long terme.***
- Faire en sorte que les aient accès à un financement adéquat pour fournir des services raisonnablement comparables à des niveaux d'imposition raisonnablement comparables, tout en tenant compte du fait que les municipalités offrent des services qui diffèrent en fonction de leurs rôles dans l'écosystème régional.***
- Traiter les résidents de manière équitable, ce qui signifie que les contribuables ayant des circonstances financières similaires au sein et entre les municipalités doivent supporter des charges fiscales similaires.***